



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

◆◆◆
RÉUNION DU MARDI 7 FEVRIER 2023

◆◆◆
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-trois, le 7 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 1 février 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

Roger ALBENQUE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Kitty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGALROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, Mme BEAUVILLARD Karène, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BOCAGE Sophie, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, M CONFAIS Stéphane, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEROUX Stéphanie, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MARTIN Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, M ROUGER Guillaume, M SAULNIER Robin, Mme SVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé, Monsieur BORTEN Mikaël suppléant(e) de Monsieur LEVERT Cédric.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Caroline CASTELNAU a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRULARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Kitty REVEL, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Madame Sophie BOCAGE, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Eveline RIVIERE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur BOUILLIE Jean-Luc, Monsieur CONFAIS Max, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur IDIR Rabah, Monsieur MARQUAIS Raynald.

ORDRE DU JOUR

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 1 - Commune d'Evreux - Vente du bâtiment ' Banque de France ' pour la réalisation d'un Espace de Coworking
- 2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - SCI LA VERRIERE - Acquisition de la Banque de France et travaux
- 3 - Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la société TC TRANS
- 4 - Aide à l'immobilier d'entreprise - TC TRANS - Construction de nouveaux locaux
- 5 - Parc d'activités des Suresettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à l'entreprise Arc Design Agencement
- 6 - Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de proximité - 50 % CFE
- 7 - Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de proximité - Octroi de subventions dans le cadre de la Fiche 4a - Aide au maintien du commerce en milieu rural
- 8 - Plan de Dynamisation Commerciale - Appel à projet sur les locaux commerciaux du quartier de Nétreville à Evreux
- 9 - Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention 2023

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- 10 - Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2023
- 11 - Soutien à Praxens : structure locale de transfert technologique - Subventions 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12 - Projet Urbain Partenarial - Le Plessis-Grohan - Rue du Petit Clos - Extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
- 13 - Règlement Local de Publicité Intercommunal - Approbation
- 14 - Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly - Contribution d'Evreux Portes de Normandie au débat public

PETITE ENFANCE

- 15 - Saint-André-de-L'Eure - Pôle Petite Enfance - Lancement d'une opération d'études et de travaux

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

- 16 - Commune Evreux - Copropriétés Aubépine et Acacia - Plan de sauvegarde - Prolongation n°2 du dispositif

SANTÉ

- 17 - Doctobus - Gestion téléphonique des demandes de soins

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 18 - Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Paquetterie - Adoption des nouveaux statuts du Syndicat - Modification de la délibération du 11 octobre 2022

ADMINISTRATION

- 19 – CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) – Adhésion – Désignation des représentants d'EPN

RESSOURCES HUMAINES

- 20 - Recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent
- 21 – Suppression de deux postes permanents

FINANCES

- 22 - Débat d'orientations budgétaires 2023
- 23 - Reprise de provisions pour risque

REVENUS ET CHARGES

- 24 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023
- 25 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Pour l'instant, je n'ai pas d'écran. Je ne pourrai vous donner la parole qu'à l'aveugle.
[M. Roger ALBENQUE procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.]

M. Guy LEFRAND

Merci Roger, tu es le meilleur d'entre nous. Je ne t'en veux même pas d'avoir écorché mon nom. Mes chers collègues, pour l'instant nous avons un problème d'écran ; je peux vous donner la parole, il suffit que vous appuyiez sur votre micro, mais ce sera un peu à l'aveugle, donc ne m'en veuillez pas. Le technicien est en route et cela devrait être réparé dans le quart d'heure qui vient. Je vous présente mes excuses ; ce n'est évidemment pas pour vous empêcher de vous exprimer, c'est simplement un petit souci technique entre le Bureau et le Conseil.

Il s'agit de notre premier Conseil communautaire de l'année, et j'ai le plaisir d'accueillir parmi nous un nouveau maire, Monsieur Philippe DAUCHEZ, maire de la Forêt-du-Parc depuis le 22 décembre. Bravo, Monsieur DAUCHEZ, et bon courage. Pour fêter votre arrivée, nous avons prévu un pot ; et nous sommes heureux car c'est vous qui payez.

Approbation du PV du Conseil communautaire du 13 décembre 2022

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 envoyé par mail et joint au dossier du présent conseil. Je vous demande également de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 13 et 24 janvier 2023, que vous avez dû recevoir également par mail.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 13 décembre 2022.

1. Commune d'Evreux - Vente du bâtiment ' Banque de France ' pour la réalisation d'un Espace de Coworking

M. Guy LEFRAND

La première délibération à l'ordre du jour, mes chers collègues, appelle la vente du bâtiment de la Banque de France. N'hésitez pas à vous signaler, mes chers collègues, si vous voulez prendre la parole, après l'intervention de Madame HAGUET VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Bonsoir. Il s'agit de la vente du bâtiment « Banque de France » pour la réalisation d'un espace de coworking. Conformément à la délibération approuvée par les élus du Conseil communautaire le 5 avril 2022, EPN s'est porté acquéreur, le 13 septembre 2022, de l'ex succursale de la Banque de France. L'acquisition de ce bien par EPN auprès de la Banque de France pour un montant de 1,15 million d'euros, hors taxes, hors charges et hors frais de notaire, s'inscrivait dans un objectif d'achat-revente sans plus-value, afin de mettre en œuvre un projet d'intérêt public en matière d'aménagement et d'attractivité territoriale, par la création d'un lieu d'accueil pour les entreprises. EPN a donc décidé de lancer un appel à projets afin de céder le bien à une société privée pour l'implantation d'un espace de coworking dans l'objectif de développer une offre structurante inexistante sur le territoire. L'idée de favoriser l'implantation d'un espace de coworking sur l'Agglomération est une action qui avait été inscrite dans le programme de la mandature afin de favoriser l'emploi et l'activité économique, et de répondre aux besoins des créateurs d'activités ainsi qu'aux défis des déplacements.

Suite à un premier appel à un projet infructueux, un deuxième appel à projets a été lancé en octobre 2022 à l'issue duquel une seule candidature a été reçue, portée par M. Rodolphe DURAND, gérant fondateur de la SAS La Filature, déjà exploitant d'un espace de coworking à Louviers.

L'offre vise à faire renaître un lieu chargé d'histoire et à développer un véritable lieu de vie innovant et convivial.

Un jury composé d'élus d'EPN s'est réuni le 14 décembre 2022 pour analyser et évaluer l'offre de M. DURAND, la qualité et le caractère innovant du projet proposé qui permet de développer un concept inexistant à Evreux, la motivation et l'expérience du candidat, sa volonté affirmée de sauvegarde patrimoniale du bâtiment. La diversité des services proposés et l'inscription du projet dans une démarche RSE ont conduit le jury à proposer à l'unanimité de retenir sa candidature et de lui céder, sous conditions, le bâtiment de l'ex-succursale de la Banque de France pour la réalisation de son projet.

La cession du bâtiment sera réalisée par le biais d'une vente-achat qui intégrera des clauses anti-spéculatives de servitudes patrimoniales et d'affectation du site. Les clauses dont nous avons parlé lors de la commission ont bien été prises en compte mais elles n'ont été adressées que cet après-midi.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir céder à la SCI LA VERRIERE la Banque de France, d'une contenance de 2 446 m², au prix de 1 296 000 euros HT. Les frais d'acte et de TVA seront à la charge de l'acquéreur.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques ou des observations ? M. DULONDEL

M. Michel DULONDEL

Je voudrais savoir si cela ne va rien coûter à l'Agglomération. Est-ce vraiment transparent ?

Je vois qu'il y a un avis favorable de la commission, cela me rassure.

M. Guy LEFRAND

Et en plus, cela rapporte. En effet, un jury composé de plusieurs élus, s'est réuni. Mme COLLIN nous a beaucoup interrogé sur le sujet. Je me permets de parler sous le contrôle de M. ROUGER, qui a la voix de Mme COLLIN, qui était satisfaite du projet présenté ce soir.

D'autres demandes ? Oui.

M. Richard FINIX

Bonsoir. Nous avons discuté des clauses anti-spéculatives en commission. Pourriez-vous les rappeler s'il vous plaît ?

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

C'est assez long mais je vais les relire pour que ce soit clair pour tout le monde :

Premièrement, en cas de revente du bien par l'acquéreur, deux clauses successives s'appliqueront (2022-2025) : celle déjà constituée qui est exécutable depuis l'acquisition de l'immeuble le 13 septembre 2022 par EPN auprès de la Banque de France. « *Toute revente intervenant dans les trois ans ne sera pas soumise à intéressement à la Banque de France si le propriétaire du bien sait justifier d'un montant de travaux supérieurs à 1/10 du prix de la transaction, soit 115 000 euros. En revanche, en cas de travaux d'un montant inférieur ou égal à 115 000 euros, toute cession supérieure au prix de la transaction initiale résultant des spéculations sera soumise à cette clause. Le propriétaire devra reverser à la Banque de France 50 % de la plus-value nette au titre d'un intéressement. Revente totale dans un délai inférieur à 3 ans : si le montant des travaux acquittés, dont le vendeur pourra valider la justification, excède le dixième du prix, soit une somme de 115 000 euros, l'acquéreur sera dispensé de tout reversement au vendeur. Si le montant des travaux acquittés, dont le vendeur aura validé la justification est inférieur ou égal au dixième du prix, l'acquéreur versera au vendeur un solde au titre d'intéressement correspondant à 50 % de la plus-value nette.* » C'est ce qui concerne la vente de la Banque de France.

A été ajoutée une nouvelle clause qui vise un intéressement pour EPN, en cas de revente par le propriétaire de l'immeuble selon les termes suivants : « *En cas de vente par le propriétaire toute plus-value nette fera l'objet d'un versement pour intéressement à hauteur de 80 % à EPN.* » La plus-value nette correspond à la valeur vénale du bien à date de la vente une fois déduit l'ensemble des travaux d'investissement assumés par le propriétaire, justifiables au titre d'une amélioration de l'immeuble. Il y a également une clause de servitude patrimoniale (préservation de la salle des coffres), avec une condition d'affectation : « *Pendant une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte de vente, tout changement d'activité au sein du bâtiment devra faire l'objet d'une demande préalable obligatoire auprès d'EPN et recueillir un avis conforme de l'Agglomération, sous peine d'astreintes financières en cas de non-respect constaté. Mise à disposition de locaux : dans le cadre d'une convention spécifique à intervenir entre EPN et l'acquéreur, ce dernier s'engage à mettre à disposition une salle de réunion ou réception, d'une capacité minimale de 100 personnes pour le compte de l'EPN et de la ville d'Evreux, à raison d'une fois par mois et pour une durée de 15 ans.* »

M. Richard FINIX

Sur le document, pour que ce soit bien clair, deux périodes sont indiquées, 2022-2025 et après 2025. Dans la période 2022-2025, si l'enveloppe des travaux est supérieure à 115 000 euros, il n'y a pas de plus-value ?

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

En fait sur le document c'est 2022-2035. Je suis d'accord avec vous.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? M. BRULARD.

M. Thierry BRULARD

J'ai vu que cette société exploitait déjà un espace de coworking à Louviers ; j'imagine que le jury et l'EPN ont pris des informations sur le dynamisme de l'espace de coworking de Louviers.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Nous avons pris en effet des renseignements. C'est une entreprise qui fonctionne bien. Le jury est allé visiter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la candidature de Monsieur DURAND suite à l'appel à projet lancé par EPN pour céder le bâtiment de la Banque de France en vue de l'implantation d'un espace de coworking ; **CEDE** à la SCI LA VERRIERE ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, l'ensemble immobilier sis 26 rue Victor Hugo à Evreux, élevé sur la parcelle XE 195, d'une contenance de 2 446 m², au prix de 1 296 000 € HT. Les frais d'acte et de TVA seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

2 - Aide à l'immobilier d'entreprise - SCI LA VERRIERE - Acquisition de la Banque de France et travaux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne l'accompagnement de l'acquéreur de la Banque de France.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Cela concerne en effet un accompagnement, une aide à l'immobilier d'entreprise, pour M. Rodolphe DURAND, gérant fondateur de la SCI LA VERRIERE ; le montant de l'investissement que supporte la SCI LA VERRIERE est d'1,293 million d'euros. Le montant total des travaux prévus pour l'exploitation et la mise aux normes ERP du bâtiment est estimée à 572 310 euros. L'investissement total est estimé à 1 967 601 euros, frais de notaire inclus. Pour répondre aux objectifs d'EPN dans la dynamisation du centre-ville et de la vie économique du territoire, il est important d'apporter le soutien nécessaire à ce projet ; le jury avait aussi validé la possibilité d'une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 250 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Des remarques, des observations ?

M. Guillaume ROUGER

C'est une aide remboursable. Pouvez-vous détailler les conditions de remboursement, notamment en cas de cession ?

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Une convention est en cours de validation par le service juridique. L'article 6 a été mentionné ; « *Restitution de l'aide accordée : la société aidée devra restituer les sommes utilisées pour des dépenses non prévues au projet initial. En cas de revente du bien acquis ou de changement d'activité au sein du bâtiment sans accord préalable d'EPN, la société devra restituer de façon immédiate et anticipée les montants de l'aide, visée à l'article 2, non encore restituée à l'EPN. La liquidation judiciaire, la dissolution ou la liquidation amiable de la société aura pour conséquence un remboursement anticipé et immédiat par la société des montants de l'avance remboursable et non encore restituée à EPN.* » Il y a plusieurs pages, mais je vous lis cet article qui est très important par rapport à nos échanges.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela répond à vos interrogations ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme HANNOTEAUX et sa voix. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 2 abstentions)** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI LA VERRIERE ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 250 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

3. Zone d'activités du Long Buisson 2 - Commune du Vieil-Evreux - Cession d'un terrain à la société TC TRANS

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : il s'agit de la cession d'un terrain au Long Buisson 2.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Il s'agit de la cession d'un terrain à la société TC TRANS, créée en 2007 ; elle est locataire au sein des locaux de la société de transport Desormeaux située à Gravigny. L'entreprise est gérée par M. CRETEY, son fondateur, qui emploie actuellement 12 personnes en CDI. Il souhaite partir en retraite prochainement et laisser la gestion de l'entreprise à sa fille Mme Louise LENOIR.

La société a réalisé pour l'année 2022 un chiffre d'affaires d'environ 1 million d'euros, en progression de 26 %. Elle envisage pour l'année 2023 le recrutement de deux à trois personnes. Ainsi les locaux loués à la société Desormeaux ne correspondent plus au fonctionnement et au développement des activités de l'entreprise. M. CRETEY et Mme LENOIR ont donc décidé de transférer la société sur le parc d'activités du Long Buisson en faisant l'acquisition d'une parcelle afin d'y construire un nouveau bâtiment extensif d'environ 300 m², pour un coût total de 650 000 euros. Les objectifs de ce projet sont de se doter d'une base logistique en propre comprenant les bureaux d'exploitation, les espaces sociaux professionnels, un entrepôt avec 4 quais pour le transfert des marchandises ainsi qu'un parking sécurisé pour les véhicules. Cette acquisition sera réalisée par une SCI familiale actuellement en cours de constitution.

Le prix de cession de cette parcelle a été établi par le Conseil communautaire du 20 février 2018 à 30 euros hors taxes nets le mètre carré.

Il est donc proposé de céder à la société TC TRANS la parcelle cadastrée ZD 125 située sur le parc d'activités du Long Buisson, d'une surface d'environ 5 000 m², au prix de 150 000 euros HT.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des prises de paroles ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la Société TC TRANS ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZD 125, d'une contenance de 5000 m², au prix de 150 000 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette société a pour activité le transport routier régional avec une spécialisation sur le fret portuaire et le transport en palettes ou en vrac de marchandises non dangereuses.*

4. Aide à l'immobilier d'entreprise - TC TRANS - Construction de nouveaux locaux

M. Guy LEFRAND

Toujours la société TC TRANS, avec une aide à immobilier d'entreprise.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Il est proposé une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 20 000 euros. Lors de la dernière commission nous avons rencontré un problème sur le nombre de salariés ; il avait été noté moins de 10 salariés, or, c'est moins de 50 salariés. La remarque avait été faite et cela a donc été vérifié ; c'était une erreur de frappe. Il est donc proposé de leur faire une avance remboursable d'un montant de 20 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Pas de demandes de prises de parole. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SARL TC TRANS ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 20 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.*

5. Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à l'entreprise Arc Design Agencement

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Pour le parc d'activités des Surettes, M. RIBIERE, architecte d'intérieur et designer a créé les entreprises Arc Design Paris, en avril 2016 et Arc Design agencement, en janvier 2020. Il est propriétaire de locaux à Paris pour la partie bureau d'études et à Evreux pour la partie atelier. Son chiffre d'affaires est en progression constante ; il affiche une croissance de 30 % par an.

L'activité de l'entreprise est le design, la fabrication et la pose de menuiseries acier, meubles et dressings bois, devantures et agencements de magasins. Il a des clients comme Disneyland Paris. L'entreprise emploie 4 ouvriers poseurs, un apprenti, et le gérant. L'entreprise occupe actuellement un local de 260 m² rue du Carmel à Evreux ; ce dernier devient trop exigu face à la croissance de la société et aux commandes qui s'accumulent. Les machines plieuses et presse sont temporairement stockées à Ailly en attendant l'acquisition d'un nouveau local.

M. RIBIERE souhaite faire l'acquisition du lot D du parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 4 434 m² et a pour projet d'y construire deux bâtiments de 60mx22m, pour un total de 2640 m², soit 60 % de la surface foncière totale. M. RIBIERE prévoit d'occuper un des deux bâtiments et de mettre en location le second le temps de son développement, en le divisant en 4 cellules d'environ 300 m² chacune. Le prix de cession de cette parcelle avait été fixé par le Conseil communautaire du 1^{er} février 2022 à 40 euros HT le m².

Il est donc proposé de céder à la société Arc Design agencement une partie de la parcelle cadastrée C372, d'une superficie d'environ 4 430 m², située sur le parc des Surettes à Normanville, au prix de cession de 40 euros du m², soit environ 177 360 euros. Le dossier a été présenté au maire de Normanville, qui était favorable à l'implantation de cette entreprise.

M. Guy LEFRAND

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE** à la SASU ARC DESIGN AGENCEMENT ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372 (lot D sur le plan ci-annexé), sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 4 434 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 177 360 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. L'activité de l'entreprise est le design, la fabrication et la pose de menuiseries acier, meubles et dressings bois, devantures et agencement de magasin.*

6. Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de proximité - 50 % CFE

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

En avril 2019, dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale de soutien au commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire, Evreux Portes de Normandie a acté son propre plan de dynamisation commerciale.

Ses objectifs sont les suivants :

- Accompagner à la fois ses commerçants en place ainsi que les artisans disposant d'un point de vente mais également les porteurs de projets « commerçants » ;
- Soutenir le maillage commercial dans les espaces ruraux ;
- Œuvrer pour le renouveau de ses quartiers prioritaires en périmètre QPV.

Une des fiches action de ce plan a pour objet d'apporter un soutien financier équivalent à 50 % de la CFE (N-I) de la part intercommunale.

Cette mesure concerne les commerçants de proximité du territoire EPN, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :

- Un montant de chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros HT ;
- Une surface de vente accessible au public n'excédant pas 300 m², exception faite des activités de restauration traditionnelle et d'hôtellerie pour lesquelles aucun seuil de surface plafond n'est instauré ;
- Une activité citée en annexe au règlement intérieur joint.

Cette mesure est votée chaque année afin d'en définir les modalités d'application. Le soutien financier reste le même qu'en 2022. Les commerçants pourront enregistrer leur demande de remboursement sur une plateforme dédiée, via le site internet d'Evreux Portes de Normandie, du 2 avril 2023 au 30 septembre 2023.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non. C'est un soutien que nous accordons chaque année aux petits commerces. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, pour l'année 2023, la continuité de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50 % CFE » calculée à hauteur de 50 % de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50 % CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50 % CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50 % CFE ».*

7. Plan de Dynamisation Commerciale - Soutien au commerce de Proximité - Octroi de subventions dans le cadre de la Fiche 4a - Aide au maintien du commerce en milieu rural

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de l'octroi de subventions pour le maintien du commerce en milieu rural.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Evreux Portes de Normandie (EPN) est compétent en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. En avril 2019, Evreux Portes de Normandie a défini les grands principes de sa politique locale de soutien au commerce.

La fiche action 4a-Aide au maintien du commerce en milieu rural définit les critères d'attribution de subventions pour des travaux de modernisation et de mises aux normes de locaux et d'équipements liés aux commerces. Cette aide a pour objectif de conforter l'offre commerciale de proximité dans les territoires ruraux, en favorisant le maintien, la création ou la reprise d'entreprises et leur développement.

Deux dossiers ont pu être instruits dans le cadre de ce dispositif :

- Le premier dossier est celui de M. VICTOR qui a sollicité une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie pour l'aménagement de sa boulangerie située à Croth. M. VICTOR a sollicité Evreux Portes de Normandie pour une aide sur les travaux d'aménagement de son local et l'équipement de son laboratoire. Le montant éligible au dispositif de la fiche action est de 51 815 euros HT. La subvention peut aller jusqu'à 30 % des dépenses éligibles mais est plafonnée à 15 000 euros.

- Le second dossier est celui de Mme Sarah MAZIERE qui a créé sa société de fabrication et vente de pâtisseries sur commande il y a un an et demi. En juin 2022, elle a souhaité élargir son activité avec l'ouverture d'un commerce ambulant sur la commune de Cierrey ainsi que lors de manifestations. Les premiers retours sont plus que positifs et Mme MAZIERE a sollicité l'aide d'Evreux Portes de Normandie pour la modernisation de son véhicule et l'achat de matériels plus performants. Le montant des dépenses éligibles est de 2617,07 euros HT. Mme MAZIERE a sollicité une subvention au titre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation commerciale de 785 euros. Le comité de pilotage qui s'est réuni le 11 janvier 2023 a émis un avis favorable aux deux demandes.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est la première fois que nous soutenons un commerce ambulant.

M. Cédric LEVERT

Aujourd'hui, la boulangerie de Bois-le-Roy connaît des difficultés en raison de la conjoncture. Nous trouvons dommage de créer une deuxième boulangerie, qui amènerait la boulangerie de Bois-le-Roy à mourir. Nous nous posons des questions.

M. Guy LEFRAND

Chacun peut installer les boulangeries qu'il souhaite sur son territoire. La boulangerie de Bois-le-Roy est en extrême difficulté ; elle devait être rachetée par la Foncière de Normandie. Je ne sais pas où cela en est. Vous pouvez peut-être nous en dire un mot.

M. Youssef ERRAMMACH

Merci pour votre inquiétude. La boulangerie de Bois-le-Roy vit des moments difficiles depuis la reprise de nos fonctions, et même avant. Ce n'est pas vraiment lié à une concurrence ; cette création à Croth peut inquiéter le boulanger, mais ce n'est pas cela qui va vraiment gêner son activité.

Il y a eu plusieurs projets ; le premier était porté par la mairie de Bois-le-Roy, qui comptait sur le soutien de l'EPN. Cela n'a pas été fait. Nous sommes donc passés par un deuxième projet à travers la Foncière de Normandie. Les fonds ont été déposés. L'achat devait se conclure. Cependant, sur le plan financier, il fallait augmenter un peu le loyer, ce que nous ne souhaitons pas, ni nous ni le boulanger. Il fallait donc qu'il y ait une participation de la commune ; vu nos difficultés, nous avons donc décliné ce projet. Un portage financier a été voté ; il est chez le notaire. C'est l'EPFN qui va porter cette boulangerie pendant 5 ans. Nous aurons à effectuer quelques travaux.

Je ne suis pas inquiet que Croth ouvre une boulangerie. La seule perte pour le boulanger serait l'école de Croth ; à part ça il n'y aura pas une grosse perte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à M. Éric Victor (boulanger à Croth) dans le cadre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation Commercial ; **OCTROIE** une subvention de 785 € à Mme Sarah Mazière (commerce ambulant de pâtisseries) dans le cadre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation Commerciale et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.*

8. Plan de Dynamisation Commerciale - Appel à projet sur les locaux commerciaux du quartier de Nétreville à Evreux

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Un appel à projet a été lancé le 25 juillet 2022, pour la location ou la vente, de deux locaux situés au cœur du centre commercial Les Peupliers, dans le quartier de Nétreville, à Evreux. Il s'agit des locaux anciennement occupés par la mairie annexe et la médiathèque, appartenant tous deux à la ville d'Evreux. Les candidats ont eu deux mois pour y répondre. Sur 19 candidatures, 7 dossiers ont été retenus par le comité. Les 12 candidatures non sélectionnées ne présentaient pas les pièces demandées dans le cadre de l'appel à projets. Les candidats retenus ont pu présenter leurs projets au comité de sélection : trois pour l'ancien local de la mairie annexe et quatre pour l'ancienne médiathèque. Le comité de sélection a choisi le projet de restaurant syro-libanais de M. ALOTHMAN, pour l'ancien local de la médiathèque. Un local laverie ouvrant sur l'arrière du bâtiment sera également créé. M. ALOTHMAN sera accompagné dans la finalisation de son projet par La Pépite et les partenaires de la création d'entreprise afin de consolider ce dernier, avant la signature d'un bail.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un dossier est recevable. On relance sur la partie « mairie annexe ». Des remarques ? Je n'en vois pas, je vais donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **RETIENT** le projet de restaurant syro-libanais de Monsieur ALOTHMAN Waël, choisi par le comité de sélection qui s'est réuni le 21 octobre 2022, pour occuper, dans le cadre d'un bail dérogatoire, l'ancien local de la médiathèque situé au cœur du centre commercial Les Peupliers dans le quartier de Nétreville et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces appels à projets.*

9. Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention 2023

M. Guy LEFRAND

Je donne la parole à M. MABIRE pour le dossier suivant.

M. Arnaud MABIRE

Merci Président. Bonsoir à tous. Cette délibération concerne le Pôle de compétitivité Cosmetic Valley.

Moteur de la filière française, le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, créé en 1994, anime un réseau fort en pleine croissance de 600 membres (+6 % d'adhérents par rapport à 2022). Référent national du secteur, Cosmetic Valley est considéré comme le premier écosystème mondial sur la cosmétique et la parfumerie. Sur le territoire de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN), le pôle de compétitivité compte parmi ses membres les entreprises du secteur : PKB, SENSORYS, SDPP-CERVIN, SPX FLOW...

La Cosmetic Valley a identifié sur le territoire normand un domaine d'excellence stratégique territorial (DEST) « sécurité et innocuité des produits ». Le Centre de Sécurité Sanitaire de Normandie, basé à Evreux, est un acteur majeur de ce DEST.

En 2022, le Pôle a notamment permis aux acteurs locaux d'être valorisés

- Lors de webinaires de présentation de la plateforme cosmetomics@normandie (80 participants nationaux) ;
- Lors du Cosmetic Visit R&D qui s'est tenu le 24 mai 2022 au Centre de Sécurité sanitaire de Normandie (site de l'IUT / Navarre) et qui a réuni à Evreux de grands noms de la parfumerie-cosmétique, des PME, TPE et des structures de R&D ;
- Lors du salon international Cosmetic 360 à Paris.

Les opportunités en emplois et formations de la filière parfumerie-cosmétique ont également été présentées aux publics du salon des métiers, de l'emploi et de l'orientation et des formations supérieures.

Il est proposé d'octroyer au pôle de compétitivité Cosmetic Valley, au titre de l'année 2023, une subvention en fonctionnement d'un montant de 15 000 euros (montant identique à 2022).

M. Guy LEFRAND

Merci. Des demandes d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2023, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre*

10. Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2023

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit de soutien aux instances locales de la recherche. Depuis de nombreuses années, (EPN) apporte son soutien à la recherche universitaire locale et aux centres de ressources technologiques du territoire. EPN et les laboratoires ont conclu un partenariat triennal 2021-2023 visant à soutenir les projets des laboratoires et équipes de recherche ébroïcien en lien avec les secteurs économiques :

- Sécurité sanitaire notamment sur les volets de qualité environnementale en agroécologie et de pollution ;
- Biosciences et Santé / Les biomatériaux ;
- Consommation culturelle et touristique, marketing territorial.

Pour rappel, nous avons sur le territoire 4 grands laboratoires universitaires, de renommée internationale, que certains d'entre vous ont déjà visités :

- Le Laboratoire de Communication Bactérienne Stratégie Antifongique ;
- L'équipe du laboratoire de chimie organique et analytique (UMR 6014 COBRA) ;
- L'équipe BIOMatériaux et Modèles Matriciels pour l'Adaptation Tissulaire (UMR 6270 CNRS PBS) ;
- L'équipe du laboratoire en sciences de gestion : Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC).

Sous réserve du vote des budgets concernés, il est proposé de soutenir les projets de recherche à hauteur de 42 000 euros en fonctionnement et 21 000 euros en investissement, répartis dans les différents laboratoires.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a donc une baisse par rapport à l'an dernier ?

M. Arnaud MABIRE

Tout à fait : une baisse de 3 000 euros sur le fonctionnement.

M. Guy LEFRAND

Des remarques ? Des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** pour 2023 à l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires susmentionnés et pour les projets précités, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **42 000 €** et une subvention en investissement d'un montant total de **21 000 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires de recherche ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.*

11. Soutien à Praxens : structure locale de transfert technologique - Subventions 2023

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec Praxens.

M. Arnaud MABIRE

Au titre de sa compétence Enseignement Supérieur et Recherche, l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie agit pour favoriser le transfert technologique des produits de la recherche et promouvoir la recherche menée sur le territoire. Sur le site de l'IUT, est implanté le Centre de Ressources technologiques (CRT) Praxens. Le label de qualité CRT est délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche aux structures qui interviennent auprès des PME et PMI, ce qui garantit des prestations de qualité. Le CRT Praxens apporte un appui technologique aux PME-PMI du territoire, développe une activité de R&D et assure une mission de transfert entre la recherche académique et les entreprises. PRAXENS répond aux attentes des industriels sur des sujets d'innovation et de sécurité microbiologique dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits agroalimentaires, cosmétiques sans conservateurs, industrie automobile et industrie pharmaceutique. Nous vous proposons de renouveler un partenariat triennal (2023 à 2025), qui sera élaboré autour des 8 volets du projet :

- Accompagnement des industriels sur les thématiques emballages protecteurs, nouveaux emballages et accompagnement aux contraintes du réemploi d'emballages ;
- Accompagnement des acteurs du Projet Alimentaire Territorial sur les aspects sécurité alimentaire et innovation pour des produits locaux ;
- Transfert technique en direction des étudiants des filières scientifiques et technologiques du pôle universitaire d'Evreux ;
- Développement d'une nouvelle technologie athermique : plasma froid micro-ondes ;

- Accompagnement des projets de création d'entreprise ou d'activités innovantes sur le territoire ;
- Valorisation de la technologie de décontamination athermique des UVc turbulents dans la décontamination de liquides, de surfaces et de pulvérulents ;
- Valorisation de la technologie Lumière Pulsée dans la décontamination photonique de surfaces et différentes matrices alimentaires ou cosmétiques ;
- Valorisation des technologies de stérilisation UHT pour les ingrédients (matières premières alimentaires, cosmétique ou pharmaceutique).

Au titre de 2023 et sous réserve du vote du budget primitif, il est proposé de soutenir l'association Praxens par une subvention d'un montant de 16 000 euros en fonctionnement et de 4 000 euros en investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières ? Même vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** à l'association PRAXENS au titre de l'année 2023 une subvention en fonctionnement d'un montant de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à intervenir avec PRAXENS, ainsi que tout avenant ou documents éventuels à intervenir dans ce cadre.*

12. Projet Urbain Partenarial - Le Plessis-Grohan - Rue du Petit Clos - Extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, la délibération 12 porte sur un dispositif que nous connaissons bien, un Projet Urbain Partenarial (PUP), qui permet de faire financer des travaux qui normalement sont à la charge de la collectivité par un aménageur. En l'occurrence il s'agit d'un petit projet de deux parcelles sur la commune du Plessis-Grohan. Il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable et l'aménageur se propose de régler cette extension à hauteur de 24 600 euros HT, en contrepartie de quoi si les constructions se réalisent dans un délai de 5 ans, les propriétaires des maisons seront exonérées de la taxe d'aménagement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque particulière sur ce dossier ? Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **FIXE** un périmètre de Projet Urbain Partenarial en application de l'article L.332-11-3 II. du code de l'urbanisme pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable ; **DECIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour desservir la parcelle cadastrée D 344 sur la commune du Plessis-Grohan, pour un montant estimé de 24 600,00 € HT, à réaliser avant fin 2023 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par M. HENNEQUIN à hauteur de 100 % du montant des travaux des réseaux d'eau potable et d'eau usée, soit 24 600 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre M. HENNEQUIN (société VILLADEALE) et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec M. HENNEQUIN et les futurs acquéreurs potentiels des parcelles concernées par le périmètre du Projet, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

13. Règlement Local de Publicité Intercommunal - Approbation

M. Guy LEFRAND

Un mot sur le RLPI, dont nous avons déjà parlé en Conférence des maires.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Cette délibération consiste à approuver le RLPI, que nous avons arrêté en juin dernier. Après l'arrêt d'un document, se déroule la consultation des personnes publiques associées. Par ailleurs, une enquête publique a été réalisée. A la fois les personnes publiques associées et l'enquête publique ont conclu à un avis favorable pour ce document structurant. Je fais remarquer que l'Agglomération d'Evreux est assez en avance, puisqu'après le SCOT, le PLUI-HD et le PCAET, nous allons adopter, si vous en êtes d'accord, le Règlement Local de Publicité Intercommunal. L'esprit de ce document est de respecter la qualité de l'environnement, de privilégier certaines zones du centre-ville lorsqu'il y a des bâtiments classés et de protéger les abords des cours d'eau des publicités. Nous avons également déterminé des zones sur lesquelles le besoin en communication

des acteurs économiques sera possible, sur des axes structurants et sur certaines parties de la commune d'Evreux ; nous avons été fermes pour limiter le développement de ces publicités, en limiter la taille et l'inter-distance. Aujourd'hui, avec les derniers arbitrages effectués, qui ne modifient pas le document, nous proposons d'approuver le projet de RLPI.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (moins 6 abstentions)** le projet de règlement local de publicité intercommunal d'EPN ; **AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre l'ensemble de ces modalités et à procéder à ce titre à toute autre mesure d'information du public ; **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et signer tout document, toute pièce administrative ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; **AUTORISE** le Président à assurer la notification de la présente délibération au Préfet de l'Eure, conformément aux dispositions des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, aux communes membres d'EPN et à assurer les formalités de publicité et d'information telles que décrites dans le Code de l'Urbanisme notamment :*

- L'affichage pendant un mois au siège d'EPN et dans les mairies des 74 communes membres,

- La mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

*- La publication de la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales et **PRECISE** que le dossier de RLPI sera tenu pour information au siège d'EPN et sur le site internet et qu'il devra être annexé au PLUi-HD du territoire*

14. Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly - Contribution d'Evreux Portes de Normandie au débat public

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant devrait vous prendre un peu plus de temps, M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne un beau projet industriel situé dans la région normande ; il s'agit de la création de deux réacteurs de type EPR 2 à Penly en Seine-Maritime. C'est un dossier à long terme, puisque la construction de ces EPR s'étendra de 2024 à 2037, si tout va bien. C'est un projet industriel qui permettra d'atteindre des objectifs de limitation d'émissions de gaz à effet de serre, notamment de CO₂, et qui permettra de produire une énergie dont nous avons besoin.

Ce que peut produire EPR2 serait la consommation d'énergie de Normandie. On imagine bien qu'un tel projet nécessite une mobilisation de l'ensemble du territoire normand ; sont notamment prévus la création de 8 000 emplois en région Normandie à partir de 2024, avec des moyennes de 1 700 salariés dans les 10 ans qui viennent. C'est donc une opportunité importante pour les territoires alentours, notamment notre territoire EPN, et nous avons la possibilité de participer à ce débat qui concernera la création de Penly, puisqu'a été sollicitée par EDF et RTE la commission nationale du débat public ; ainsi un débat public va être organisé. Ce débat public propose de s'organiser jusqu'à la fin du mois, et donnera lieu à un certain nombre de commissions de travail dans lesquelles nous pourrions participer.

Cette proposition de délibération comprend deux volets : premièrement, donner notre avis sur le débat public qui a lieu actuellement, deuxièmement participer à un certain nombre de commissions qui permettront de réaliser et de faire profiter à EPN de l'opportunité de la construction de ces deux EPR. Les commissions dans lesquelles nous pourrions nous inscrire sont les commissions Développement économique local, Aménagement du territoire, Emploi et formation, Environnement ; nous en avons ajouté une cinquième, Sécurité, après le débat que nous avons eu en première commission. Voilà rapidement dressés les points sur lesquels nous nous proposons au Conseil communautaire de se positionner ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Je vais être rapide ; je suis absolument favorable à ce débat. Je pense que c'est un sujet important pour notre territoire et pour le pays : l'indépendance énergétique, le développement du nucléaire. Cela permettra de soutenir notre industrie, de réindustrialiser le pays et de bénéficier d'une énergie qui n'émet pas de CO₂. Je pense donc que nous devons soutenir ce projet de développement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme SAVEL.

Mme Frédérique SAVEL

Bonsoir à tous. Participer, bien sûr. Cependant, dans le cadre de l'environnement j'imagine que la question des déchets se pose.

M. Xavier HUBERT

Ce que je peux dire de la deuxième génération d'EPR, d'après les chiffres qui me sont donnés, c'est qu'à quantité d'uranium équivalente, la production d'énergie est de 20 % supérieure.

Des chiffres m'ont également été donnés sur la pollution ; une énergie nucléaire produite par nos centrales produit 6 g de CO₂ par KWH contre 14 g pour l'éolien, 43 g pour le photovoltaïque, 243 g pour le gaz naturel, et 1 060 g pour une centrale électrique à charbon. Cela montre l'intérêt de se projeter sur ces énergies, même si la question de la sécurité est primordiale.

Mme Frédérique SAVEL

La question des déchets a un peu été laissée de côté.

M. Guy LEFRAND

Nous ne laissons rien de côté. C'est pour cela que nous lançons le débat ce soir.

Mme Frédérique SAVEL

Ce n'est pas mentionné en tant que tel dans le document.

M. Guy LEFRAND

C'est dans le volet environnement, je suppose.

Là, c'est l'ouverture du débat. Nous sommes concernés, ne serait-ce qu'en termes d'emploi, en termes d'énergie, en termes de formation, et en termes de sécurité. Nous ne sommes pas loin de cette centrale nucléaire, même si les vents ne vont en général pas du nord vers le sud. C'est important, c'est pourquoi nous proposons d'y participer.

Nous l'avons vu aujourd'hui, la politique de fermeture des centrales nucléaires, engagée depuis une dizaine d'années, a montré ses limites, même si nous sommes toujours sous le coup d'une loi qui prévoit la fermeture de 12 centrales nucléaires. Cette loi n'a toujours pas été abrogée. Je pense que le Président de la République s'est rendu compte de l'impossibilité d'avoir une politique énergétique en dehors du nucléaire.

M. MARTIN.

M. Jean-Marie MARTIN

Je trouve très bien que l'on mette en place ce débat. J'espère que nous serons nombreux à y participer parce c'est quelque chose qui va nous engager pour une longue durée.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. MARTIN. Quelle concision dans les débats ! Pourvu que cela dure.

M. Xavier HUBERT

Puisque nous parlons de durée, la durée de vie de ces centrales est plus importante que les précédentes : 60 ans.

M. Jean-Pierre PAVON

Là on ne se prononce pas sur le fond ; on nous propose de participer à un débat. Il est toujours préférable de participer à un débat que de pratiquer la politique de la chaise vide.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que nous répondrons à deux questions : sommes-nous favorables et participons-nous au débat ? Que les choses soient bien claires pour tout le monde.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire :

*☞ **PARTICIPE** au débat public à travers le dépôt d'un cahier d'acteurs ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **VALIDER, SIGNER et DEPOSER** la contribution d'Evreux Portes de Normandie dans le cadre du débat public et **SOUTIENT** à travers le cahier d'acteurs rédigé le projet de réalisation de nouveaux réacteurs nucléaires dont une paire d'EPR sur le site de Penly.*

15 - Saint-André-de-L'Eure - Pôle Petite Enfance - Lancement d'une opération d'études et de travaux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Merci. Bonsoir à tous. C'est un dossier qui concerne la construction d'une crèche en remplacement de celle existante aujourd'hui à Saint-André-de-L'Eure. Je vais faire un petit historique. La crèche actuelle ne répond plus à la sécurité des enfants.

Cette crèche était mise à disposition dans un bâtiment de la commune de Saint-André-de-l'Eure. A l'époque 27 enfants y étaient accueillis ; la PMI a descendu les effectifs à 24, puis 20. Aujourd'hui, il s'avère que la demande est forte sur ce secteur. Il est donc demandé de construire un multi-accueil, une nouvelle crèche sur un terrain fourni par la commune de Saint-André.

Cette maison de la petite enfance aurait une capacité de 30 places, soit 10 de plus qu'aujourd'hui. La structure d'environ 900 m² comprendrait :

- Un multi-accueil comprenant : un lieu de vie, une salle de motricité, une salle de jeux, une salle multi sensorielle, une salle de jeux d'eau, des espaces de change/sommeil ;
- Un relais assistante maternelle comprenant : une salle d'activités, un espace de sommeil, un espace de change et un bureau ;
- Des espaces communs comprenant : un accueil, des vestiaires, un local poussettes, une salle de parentalité, une salle de réunion, une salle polyvalente, des locaux de rangement.
- Des locaux pour le personnel : vestiaires, sanitaires, une salle de pause.
- Des locaux techniques et rangements ;
- Des espaces de jeux extérieurs.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 3 099 000 euros HT soit 3 718 800 euro TTC.

Le projet fera l'objet d'une inscription au Contrat de territoire 2023-2027 en cours d'élaboration. Cet équipement se situera rue Leroy à Saint-André-de-l'Eure. Le Conseil Communautaire doit désormais se prononcer sur :

- Le financement ;
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;
- La composition du jury, ainsi que l'indemnité versée aux personnalités qualifiées composant ce jury ;
- L'indemnité versée aux candidats non retenus.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Etat - DSIL 2025 : 1 239 600 euros (40 %) ;
- Etat - FNADT : 309 990 euros (10 %) ;
- CAF de l'Eure : 774 750 euros (25 %) ;
- Département de l'Eure : 154 950 euros (5 %) ;
- Montant HT à la charge d'EPN : 619 800 euros (20 %).

Ce projet, s'il devait aboutir, ne verrait le jour qu'en 2026, voire début 2027.

Pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi des travaux, une consultation doit être engagée en application du Code de la Commande Publique.

Ce jury sera composé :

- Des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres ;
- De quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques, équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours, désignées par le président du jury ; une indemnisation de 600 euros H.T. maximum sera octroyée à chaque personnalité qualifiée participant au jury ;
- De deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury.

Ce jury sera présidé par le Président ou son représentant.

Le concours de maîtrise d'œuvre se déroulera en deux phases :

- Sélection par le jury de trois équipes candidates admises à participer au concours ;
- Examen par le jury des plans et projets présentés par les équipes sélectionnées participant au concours.

Les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours, bénéficieront d'une prime. Le montant proposé de cette prime est de 10 000 euros H.T. Le lauréat du concours se verra attribuer le montant de cette prime en acompte qui viendra en déduction des honoraires qui lui seront versés au titre du marché de maîtrise d'œuvre. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir statuer sur ce qui leur est proposé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un beau projet qui montre que notre agglomération continue à investir sur le territoire, en particulier auprès des plus fragiles. Des remarques ?

M. Mikaël BORTEN

Le pôle sera-t-il ouvert aux familles en dehors de Saint-André ? Par ailleurs, à charge de qui sera la TVA ?

M. Guy LEFRAND

Sur la première question, je peux vous répondre : c'est une compétence communautaire, c'est ouvert à l'ensemble des familles de l'Agglomération. Sur la TVA ?

M. Claude ROYOUX

Elle est récupérable.

M. Mikaël BORTEN

Mais pas de suite. Du coup, qui va la payer ? Dans les comptes, tout est hors taxe, la TVA n'apparaît pas ; qui va payer cette TVA ?

M. Guy LEFRAND

C'est l'Agglomération. C'est toujours le porteur de projets ; il l'avance et la récupère ensuite, comme pour un investissement communal.

M. Youssef ERRAMMACH

Il y a moyen d'obtenir des prêts à taux zéro avec la CAF, de l'ordre de 50 % du montant.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit là d'un prévisionnel. A un moment donné il faudra aller à la recherche de financements ; l'opération pourra être optimisée par d'autres formes d'aides publiques ou privées. Les services vont travailler sur ce sujet.

M. Guy LEFRAND

Là on est à 80 % ; après il faudra voir si effectivement nous avons de la DSIL. On sait en effet que l'avenir de la DSIL n'est pas forcément très positif. Donc il sera amené à être revu.

M. Pascal JUPILLE

Bonjour à tous. J'ai calculé un ratio ; nous sommes à un peu plus de 3 400 euros le m2. Je voulais savoir si cela correspondait aux ratios normaux moyens sur ce type de projet ; en effet, 3 millions d'euros pour 900 m² me paraît extrêmement cher.

M. Claude ROYOUX

Nous pourrions vous apporter la réponse ; nous allons questionner les services.

M. Guy LEFRAND

Je viens d'interroger les services en direct, c'est encore plus efficace. Ils me disent que nous sommes dans les ratios habituels pour ce genre d'équipements. C'est cher, mais les réglementations sont nombreuses dans la petite enfance.

Pas d'autres demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** l'opération de construction d'un pôle petite enfance à Saint André de l'Eure ; **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui pourra être optimisé par toutes autres formes de subventions publiques ou privées ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des différents co-financeurs aux taux les plus élevés possibles ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants ; **APPROUVE** le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique ; **DECIDE** de la composition du jury par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres en vigueur au moment de la réunion du jury, remplacés en leur absence par les membres suppléants élus de la Commission d'Appel d'Offres, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le président du jury, et de deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury ; **DESIGNE** le Président ou son représentant, président du jury ainsi constitué ; **DECIDE** de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 500 Euros TTC et **APPROUVE** les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 12 000 Euros TTC ; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission*

16. Commune Evreux - Copropriétés Aubépine et Acacia - Plan de sauvegarde - Prolongation n°2 du dispositif

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne encore une prolongation sur les copropriétés Aubépine et Acacia. Mme LESEIGNEUR, Mme BANDELIER, M. ETTAZAOUI et M. ZAYANI ne participent pas au débat ni au vote. Je leur propose de quitter la salle pendant quelques instants.

Mme LESEIGNEUR, Mme BANDELIER, M. ETTAZAOUI et M. ZAYANI quittent la salle.

M. Franck BERNARD

Bonsoir à tous. Le Conseil communautaire doit se prononcer une nouvelle fois sur le plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia.

Il s'agit d'une prolongation du dispositif de 6 mois, suite à l'avenant n°2 à la convention initiale signée avec les partenaires. Cette délibération autorise le Président à signer l'avenant n°2 et à solliciter les subventions inhérentes à la prolongation. L'impact financier est tel que plusieurs de ces missions d'animation prévues en 2022 ont été reportées en 2023, du fait du temps passé pour les négociations sur la stabilisation du coût des travaux et sur la recherche des financements complémentaires.

Pour vous donner une bonne nouvelle concernant les copropriétés et le lancement des prochains travaux, les chantiers pour les menuiseries extérieures d'Acacia devraient débiter d'ici la mi-février ; en mars, ce seront les travaux sur les façades qui seront engagés. Pour cet immeuble, la fin des travaux est prévue pour décembre 2023. Pour Aubépine, les travaux seront réalisés en décalé ; l'intervention sur les menuiseries est prévue début juin, celle sur les façades est prévue à l'automne. Le chantier devrait s'achever en mai 2024.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarques particulières, c'est un sujet que vous connaissez bien. Pas de vote contre, pas d'abstentions, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (Mme Leseigneur, Mme Bandelier, M. Ettazaoui et M. Zayani ne prennent part ni aux débats ni au vote) la seconde prolongation du dispositif Plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'avenant 2 à la convention de plan de sauvegarde et ceux qui pourront être rendus nécessaires pendant la durée de la prolongation et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SOLLICITER les subventions inhérentes à la prolongation.***

M. Guy LEFRAND

Merci de rappeler nos collègues.

Mme LESEIGNEUR, Mme BANDELIER, M. ETTAZAOUI et M. ZAYANI reviennent dans la salle.

17. Doctobus - Gestion téléphonique des demandes de soins

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante vous propose d'avancer dans la création du Doctobus. Vous le savez, c'est une initiative de l'Agglomération, qui été l'une des premières à le proposer, notamment à la suite de ce que nous avons vu et surveillé pendant plusieurs mois dans l'ORNE ; elle a été pionnière dans ce domaine. Le département de l'Eure a ensuite décidé de suivre cette initiative et la nôtre ; on voit bien que c'est quelque chose qui a vocation à se développer.

Dans le cadre ce Doctobus, les initiatives qui ont eu lieu dans l'Orne ont montré qu'il était nécessaire d'avoir une régulation en amont. Certains se sont interrogés : la régulation en amont, ce n'est pas un simple secrétariat médical, c'est un peu comme la régulation du SAMU, c'est un médecin au bout du téléphone qui caractérise la demande de rendez-vous, qui permet de savoir si elle doit avoir lieu dans les 48 heures ou si cela peut attendre la semaine suivante. Cela permet de réguler et de qualifier les demandes ; c'est d'abord la condition du fonctionnement. En effet, on s'est aperçu dans l'Orne que si on laissait les gens venir comme ils voulaient, cela ne fonctionnait pas ; soit c'était rapidement embolisé, soit il y avait des difficultés. On pouvait se retrouver dans une urgence vitale au milieu des rendez-vous et donc complètement désorganiser le système. Par ailleurs, les financeurs, notamment ceux qui suivent l'ARS, la Sécurité sociale mais aussi la Région Normandie qui accompagne et cofinance ce projet, demandent cette régulation, parce qu'encore une fois la démonstration a été faite qu'elle était indispensable.

L'ensemble a un coût d'environ 277 000 euros, sur le budget de dépenses comme sur le budget de recettes. Ainsi, dans la mesure où le budget 2023 n'est pas encore voté, c'est le Conseil communautaire qui doit attribuer le marché de gestion des demandes de soins. L'Agglomération a mis en œuvre ce qu'on appelle une procédure adaptée avec un avis d'appel public à la concurrence, et a donc confié cette prestation à un spécialiste de cette gestion téléphonique. C'est l'Association de Coordination Régionale de Soins Non Programmés qui a remis une offre correspondant aux caractéristiques. Cette association régule le Doctobus dans l'Orne ; elle a donc de l'expérience, elle a essuyé les plâtres et aujourd'hui connaît parfaitement ce type de fonctionnement. C'est une association que j'ai eu l'occasion de visiter, et d'en voir l'organisation, la protocolisation mise en place. Le coût net pour l'agglomération est d'environ 100 000 euros annuels.

Des remarques ? Des observations ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE d'attribuer le marché n°223200 relatif à la gestion téléphonique de demandes de soins sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, au soumissionnaire Association de Coordination Régionale de Soins Non Programmés, ; AUTORISE le président ou son représentant à signer le marché n°223200 et S'ENGAGE à inscrire à ses budgets 2023 et 2024 les crédits nécessaires au financement de cette action***

18. Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Paquetterie - Adoption des nouveaux statuts du Syndicat - Modification de la délibération du 11 octobre 2022

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE

M. Alain NOGARÈDE

Bonsoir. Le syndicat de la Paquetterie avait prévu une évolution de ses statuts car la ville de Muzy avait demandé à en faire partie. Cependant, ils ont fait une erreur et ont inscrit la commune de Crucey-Village. Il est donc nécessaire de rectifier ces statuts, qui doivent être à nouveau présentés en Conseil communautaire, alors qu'ils l'avaient déjà été le 11 octobre 2022.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition sur ce dossier, je suppose ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP, l'adhésion des communes de Chataincourt, Escorpain, Laons et Prudemanche pour les compétences production et distribution de l'eau au 01/01/2023 ; **ACCEPTE** en tant que membre du SAEP, l'adhésion de la commune de Muzy pour les compétences production et distribution de l'eau au 01/01/24 ; **APPROUVE** les projets de statut du SAEP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*

19. CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) – Adhésion – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein du CEREMA

M. Guy DOSSANG

CEREMA, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, est un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Il accompagne l'Etat et les collectivités territoriales, avec son approche multidisciplinaire et sa maîtrise de la réglementation, pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets en matière d'aménagement durable et de transition écologique. C'est un accompagnement complet du diagnostic et de la mise en œuvre du projet.

Ces expertises sont désormais plus accessibles aux collectivités, qui maintenant peuvent adhérer au CEREMA et donc avoir une participation active aux instances décisionnelles, un accès privilégié et prioritaire aux actions du CEREMA, à sa documentation, et un abattement de 5 % sur les barèmes des prestations. Les conditions d'adhésion pour EPN sont les suivantes : la cotisation pour une agglomération de plus de 40 000 habitants s'élève à 2 000 euros par an ; pour 2023, elle sera réduite à 50 %. Il nous est demandé d'adhérer au CEREMA et de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein des instances décisionnelles du CEREMA.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que tout le monde connaît le sérieux de cet organisme. Il vous est proposé d'y adhérer ; cela permettra la création d'une « quasi » régie, ce qui sera beaucoup plus simple pour travailler. Cela nous permettra de participer à leur Conseil d'administration.

Il nous est proposé un poste de titulaire et un poste de suppléant. Pour le poste de titulaire, j'ai reçu la candidature de Guy DOSSANG et au poste de suppléant celle de Rénald HAMEL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **ADHERE** au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et **DESIGNE** M. Guy DOSSANG, représentant titulaire et M. Rénald HAMEL, représentant suppléant d'EPN au sein des instances du CEREMA.*

20 - Recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle une procédure dont vous avez l'habitude : le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents. Le recrutement se fait sur une durée de 3 ans. Je vous propose une modification par rapport à ce qui vous a été présenté ; il s'agit de recruter non pas trois mais deux agents contractuels sur des emplois permanents :

- Chef du service gestion des déchets en apport volontaire : cet agent est déjà en poste ;
- Un agent de laboratoire à la Direction de l'eau et de l'assainissement, déjà en poste.

Pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la délibération n°46 du 13 décembre 2022 relative à l'emploi de Chef de service gestion des déchets en apport volontaire ; **AUTORISE** :

- le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Chef du service gestion des déchets en apport volontaire (poste n°18255) afin d'effectuer les fonctions de « Chef de service », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'ingénieur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Ingénieur (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673).
- le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'Agent de laboratoire (poste n°10377) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de Technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503) ; et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

21. Suppression de deux postes permanents

M. Guy LEFRAND

Je vous propose dans la délibération suivante la suppression de deux postes permanents. Nous faisons très attention à l'équilibre budgétaire de notre collectivité. Je vous propose, en réorganisant les emplois fonctionnels, de supprimer le poste de Directeur Général Adjoint Ressources. Cette suppression n'est pas liée à la personne même du Directeur Général Adjoint, qui est un agent de grande qualité, mais nous nous sommes aperçus que la valeur ajoutée de ce poste de DGA, que nous avons créé il y a quelques années, lié à la nécessité d'un travail en commun entre les Ressources Humaines et les Affaires financières, n'était plus aussi importante qu'elle l'était, notamment du fait du recrutement d'une Directrice des affaires financières et d'une Directrice des ressources humaines de très grande qualité. L'agent concerné aura une proposition de poste équivalent, correspondant à ses compétences, au sein de la collectivité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la suppression d'un poste de Directeur Général Adjoint « établissements publics de 40 à 150.000 hab. », sur les fonctions de Directeur général adjoint « ressources » à temps complet, après la prise en compte de l'avis du comité technique en date du 18/11/2022 et la suppression d'un poste de Rédacteur, sur les fonctions d'Assistant de direction à temps complet, après la prise en compte de l'avis du comité technique en date du 18/11/2022.

22. Débat d'orientations budgétaires 2023

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons la 22^e délibération et je donne la parole à M. BOREGGIO, pour le Débat d'Orientations budgétaires 2023. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un débat et qu'il n'y aura pas de vote. Le vote interviendra lors du prochain Conseil communautaire ; nous aurons à nous prononcer définitivement sur le budget 2023.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Bonsoir, mes chers collègues.

Avant cette présentation, je voudrais adresser mes remerciements aux services financiers de l'Agglomération et à la directrice, pour ce rapport d'orientations budgétaires ; il est hyper complet (115 pages) ; vous l'avez tous lu, je n'en doute pas. Je vais en faire une présentation succincte, mais tous les éléments se trouvent à l'intérieur de ce rapport. Je commence par un rappel de ce qu'est la loi de finances 2023, notamment les mesures mises en place par le gouvernement pour accompagner les collectivités dans les difficultés qu'elles ont rencontrées depuis 2022, en particulier la mesure de filet de sécurité, qui permettait de soulager quelques collectivités.

Pour être éligible à ce filet de sécurité, les critères étaient complexes :

- Avoir un taux d'épargne brute à 22 % en 2021 ;
- Avoir une baisse de l'épargne brute supérieure à 25 % en 2022 ;
- Avoir un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes d'une même strate ;

- Avoir un impact de la hausse du point d'indice et de l'inflation sur l'énergie supérieur à 50 % de la baisse de l'épargne brute.

Tout cela nous permet de faire un grand calcul, qui nous dit qu'en prenant en compte 50 % de la hausse constatée en 2022 liée à l'augmentation du point d'indice, plus 70 % de la hausse en 2022 liée à l'augmentation des dépenses liées à l'énergie, cela nous permettrait d'avoir une dotation de compensation sur 2022. A ce stade, EPN a déposé une demande pour pouvoir bénéficier de ce filet de sécurité. On ne va pas se cacher les choses ; il y a très peu de chances que nous l'obtenions ; nous ne rentrons pas dans les critères, ce qui veut dire qu'heureusement la dégradation que nous avons subie en 2022 n'est pas suffisamment accentuée pour pouvoir bénéficier de ce filet de sécurité. Nous nous en félicitons. Ces mesures ont été reconduites sur 2023, mais cette fois avec des critères d'éligibilité un peu plus simplifiés, puisqu'il faut laisser apparaître une baisse de l'épargne brute supérieure à 15 % en 2023, et que le potentiel financier par habitant soit inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes d'une strate. On retrouve les mêmes critères pour le mode de calcul. Très clairement, sur 2023, nous n'y aurons pas droit. Nous n'entrons absolument pas dans les critères, mais c'était bien de rappeler que ces mesures avaient été mises en place. Nous allons rentrer maintenant sur le budget principal pour cette année 2023. Je vous rappelle en préambule que les éléments qui vous ont été présentés ont été faits avec des éléments financiers connus au mois de décembre dernier ; donc ne les prenez pas à l'euro près, parce qu'ils ont forcément évolué au fur et à mesure du bilan de l'activité 2022. Ce ne sont donc que des éléments prévisionnels qui sont donnés. Voici quelques éléments par rapport à cet objectif sur 2023 ; le souhait de la collectivité, bien sûr, est de continuer à investir sur son territoire, même si nous serons beaucoup plus prudents sur les investissements. Nous en avons étalé certains mais l'investissement continuera. Nous continuerons également à produire un haut niveau de service public à l'échelle de notre territoire ; nous y tenons également. Nous maintenons le soutien aux communes, notamment à travers les fonds de concours ou la DSC. Nous développons, bien sûr, l'économie et l'emploi, on a pu le voir tout à l'heure sur certains projets.

Recettes de fonctionnement

Nous allons passer de 92 millions d'euros à près de 103 millions d'euros, soit une évolution de près de 11 millions d'euros. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles passent de 85 millions d'euros à 89 millions d'euros, soit une hausse de près de 4 millions d'euros. L'épargne brute passe de 6,9 millions d'euros à 13,8 millions d'euros, soit près de 7 millions d'euros d'augmentation. Le remboursement du capital augmente légèrement de 221 000 euros ; l'épargne nette sera probablement de l'ordre de -1,7 millions d'euros sur 2022, et passera à 4,9 millions d'euros en 2023, soit 6,7 millions d'euros de progression. C'est une très bonne chose. Nous allons rentrer dans le détail, mais avant nous allons regarder l'effet des efforts qui ont été consentis ou qui nous seront proposés lors du budget, notamment le fait d'avoir revu à la hausse la taxe foncière, d'avoir validé certains aménagements en matière de taxe d'ordure ménagère, notamment une harmonisation sur l'ensemble du territoire, plus les efforts faits sur l'harmonisation des services, qui est imposée. Tous ces points d'évolution, y compris les économies demandées aux services, qui sont nombreuses (et les services ont déjà fait beaucoup d'efforts) montrent que les efforts sont là. Sur la slide suivante, vous pouvez voir deux courbes : une, en rouge, qui représente les dépenses, et l'autre en bleu, les recettes. Si nous n'avons rien fait ou rien proposé, nous nous serions très vite aperçus que dès 2022, et encore plus à partir de 2023, que les dépenses seraient passées largement au-dessus des recettes. Ce qui vous sera proposé lors du budget est indiqué sur la courbe d'à côté ; on voit que la courbe bleue des recettes passe largement au-dessus des dépenses, ce qui nous permet d'avoir une situation qui sera totalement saine, même si cela impose de la prudence. Regardons année par année de manière un peu plus zoomée, avec des colonnes ; nous avons fait un petit bilan qui démarre en 2019 pour se terminer en 2027, avec une projection tenant compte des éléments connus à ce jour. Nous avons connu en 2022 une situation financière difficile, et nous la vivons toujours sur 2023. Aujourd'hui je me fie à ce que la loi de finances nous propose sur les années suivantes ; c'est sans préjuger d'une catastrophe qui pourrait de nouveau arriver, ce que je ne souhaite surtout pas parce que cela mettrait à mal le pays. On note, surtout à partir de 2023, que l'épargne de gestion s'établira autour de 14,5 millions d'euros, l'épargne brute à 11,5 millions d'euros, l'épargne nette à près de 2,7 millions d'euros, qui restera à ce niveau jusqu'en 2027. Cette situation nous permet d'envisager plus sereinement l'avenir, notamment en matière d'investissement et de stabilité de notre budget.

Rentrons dans le détail de nos recettes de fonctionnement, chapitre par chapitre, au chapitre 13 (Atténuations de charges) :

- Légère variation à la hausse de 44 000 euros ;

- Produits des services : ils évoluent de 9,6 millions d'euros à 9,8 millions d'euros, soit un peu plus de 209 000 euros supplémentaires ; il s'agit de la refacturation des mutualisations de personnels entre la Ville et l'Agglomération ;
- Impôts et taxes : l'impact de la taxe foncière permet d'obtenir une hausse de 9 millions d'euros (de 57,4 millions d'euros à 66,6 millions d'euros) ;
- Dotations et subventions : en baisse de 812 000€. Il s'agit uniquement du traitement de la taxe d'intercommunalité ;
- Produits de gestion courante : ils diminuent de 14 000 euros ;
- Produits financiers : ils diminuent de 16 000 euros ;
- Reprise de provisions de 2,3 millions d'euros (provisions passées en 2011 et 2014, sur des projets de Long Buisson 1, notamment la LNPN) ; il est proposé de reprendre ces provisions pour les réaffecter dans nos budgets annexes de zone en déficit.

Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 11) passeraient de 12,4 millions d'euros à 13,8 millions d'euros, soit une hausse d'1,4 millions d'euros (+ 11,6 %). Nous remercions là encore les services de tous les efforts réalisés, puisqu'ils ont réussi à atténuer cette hausse ; en effet, fin 2021, le budget du chapitre 11 avait terminé à 10 millions d'euros. Malgré cela, la hausse n'est que d'1,4 million d'euros. Sur le chapitre 12, les frais de personnel, nous passons de 35,1 millions d'euros à 35,5 millions d'euros, soit une légère hausse de 378 000 euros. Les atténuations de produits sont de - 1 million d'euros ; il s'agit uniquement du transfert du SICOSSE, qui n'avait pas pu être pris complètement sur le budget 2022 et qui apparaît donc maintenant. Les charges de gestion courante augmentent de 2,1 millions d'euros ; ce sont uniquement les variations subies notamment par le SETOM (800 000 euros) et par la subvention mobilité. Pour le SETOM, nous payerons sur 2023 quasiment 10 millions d'euros ; c'est un énorme budget. Les charges financières augmentent elles aussi d'1 million d'euros ; les taux varient en effet à la hausse. Les charges exceptionnelles varient légèrement de 14 000€ euros. Ainsi le budget en dépenses de fonctionnement passe de 85 millions d'euros à 89 millions d'euros, soit une hausse de 4 millions d'euros.

Investissement

Plutôt que d'aligner des tas de chiffres, je vous indique que les projets d'investissement retenus pour 2023 représentent près de 39 millions d'euros. Attention, cela ne tient pas compte des subventions :

- Déviation sud-ouest, pour un peu plus d'1,6 millions d'euros ;
- Financement des budgets de zones, à 5,3 millions d'euros ;
- Programme de requalification des voiries, à 3,7 millions d'euros (en baisse) ;
- Le pôle de santé libéral de la Madeleine, pour 3,4 millions d'euros ;
- Modernisation des déchetteries, pour 800 000 € ;
- Construction du centre aquatique, pour 2 millions d'euros ;
- L'IFSI (Institut de Formation de Soins Infirmiers), pour 9,8 millions d'euros ;
- Fonds de concours versé aux communes, en soutien à leurs investissements : 2 millions d'euros ;

Je vais vous présenter une slide qui vous montre comment se font nos financements en matière d'investissement ; où trouve-t-on les différentes recettes ? La plus grosse partie (en bleu) est le virement de la section de fonctionnement, pour un peu plus de 17 millions d'euros (35 %). On retrouve ensuite l'emprunt, à hauteur de 13 millions d'euros, les dotations en amortissement, pour un peu plus de 7,5 millions d'euros, les subventions, pour 2,5 millions d'euros, la TVA, pour 2,5 millions d'euros. Nous allons faire une synthèse de la dette consolidée, qui au 31 janvier 2023, sera d'un peu plus de 208 millions d'euros (contre 188 millions d'euros au 31 janvier 2022). Son taux moyen hors swap est à 2,33 % et sa durée moyenne de 7,1 ans (contre 8,9 ans auparavant). Je rappelle que la dette d'EPN est saine à 100 %. Comme chaque année, nous vous présentons nos prêteurs ; on retrouve les banques habituelles, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Société Générale.

Budgets annexes

Eau

Les dépenses de fonctionnement vont passer de 10 millions d'euros à 11,1 millions d'euros sur le BP 2023. Les recettes vont passer de 13,1 millions d'euros à 13,9 millions d'euros ; le résultat de fonctionnement 2022 est estimé à 562 000 € ; l'autofinancement brut 2023 serait de 3,2 millions d'euros et l'autofinancement net d'1,1 million d'euros. Le remboursement du capital passe de 2,095 millions d'euros à 2,155 millions d'euros ; côté investissement les dépenses d'équipement passent de 5,6 millions d'euros à 7,3 millions d'euros. Le point d'équilibre va de 2,4 millions d'euros à 7,3 millions d'euros. Pour ceux qui ne seraient pas familiarisés avec ce mode de fonctionnement, je rappelle que le budget n'étant pas voté, nous sommes obligés de passer à un emprunt d'équilibre, puisque les excédents de l'année ne sont pas reportés.

C'est pour cela que les emprunts d'équilibre peuvent paraître exorbitants, mais ils ne seront de toute façon pas utilisés puisque les excédents viendront combler tout cela.

Assainissement

Les dépenses de fonctionnement vont passer de 8,2 millions d'euros à 8,7 millions d'euros. Les recettes vont passer de près de 11 millions d'euros à 12,1 millions d'euros. Le résultat de fonctionnement est estimé à 1,47 millions d'euros ; l'autofinancement brut serait de 4, 475 millions d'euros et l'autofinancement net de près d'1,5 millions d'euros. Le remboursement du capital passera de 3,050 millions € à 3,016, soit une très légère baisse. Côté investissement les dépenses d'équipement passent de 8,7 millions d'euros à 10,2 millions d'euros, l'emprunt d'équilibre de 4,7 millions d'euros à 9,8 millions d'euros.

Mobilité

Les dépenses de fonctionnement vont passer de 7,8 millions d'euros à 19,6 millions d'euros. Les recettes vont passer de 18,9 millions d'euros à 21,7 millions d'euros ; l'autofinancement brut serait de 2,015 millions d'euros, l'autofinancement net d'1,4 million d'euros.

Le remboursement du capital passera de 480 000 euros à 565 000 euros.

Les dépenses d'équipement passent de 2,8 millions d'euros à 2,7 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre passe de 253 000 euros à 457 000 euros.

La subvention d'équilibre passe d'1,246 millions d'euros à 3,1 millions d'euros. Cette subvention est importante ; il faut savoir que nous sommes toujours en attente d'une demande que nous avons formulée sur le fait de pouvoir traiter la mobilité en hors taxes et non pas en TTC. Si nous obtenons gain de cause, cela nous permettrait d'économiser 1 million d'euros. Nous croisons les doigts pour que la réponse soit positive.

Zones d'activité

Le total des budgets de zones est de 23 millions d'euros ; il pèse très lourd sur l'équilibre du budget de l'Agglomération. C'est pour ça que la reprise de provision permettra d'apurer certains budgets de zone, voire de les réduire très fortement. Nous essaierons au fil des années de continuer à apurer autant que faire se peut ces budgets déficitaires.

Voilà pour la présentation rapide et succincte du rapport d'orientation budgétaire.

M. Guy LEFRAND

Merci d'avoir réussi à résumer en si peu de temps des mois et des mois de travail. Je lance le débat ; M. ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-président en charge des finances, mes chers collègues, tout d'abord je me joins aux remerciements de M. BOREGGIO envers les services ; en effet c'est un gros travail. Dans ma carrière, j'ai accompagné les entreprises en difficulté et je sais que cela peut être un travail prenant et moralement assez difficile.

En préparant ce débat important, je cherchais un qualificatif à attacher à la situation que vous nous exposez au travers de ces quelques pages chiffrées. Finalement plusieurs adjectifs me sont venus à l'esprit. Le premier c'est rageant ; non pas parce que je serais devenu un enragé, vous me connaissez, ce n'est pas mon genre, mais rageant tout de même parce que ce soir ce qui transparait de votre rapport est un sentiment d'échec et de gâchis. Alors oui, ce gâchis, cet échec, c'est le vôtre, avant tout, puis qu'en prenant ces responsabilités à la tête de l'exécutif, vous vous engagez à mener le bateau EPN sur les flots et la bonne gestion. On voit ce soir qu'il n'en a rien été. Je ne m'en réjouis pas. Parce qu'il n'est jamais bon pour une collectivité aussi importante que la nôtre de se retrouver comme aujourd'hui au pied du mur. Une situation rageante également parce que nous aurions pu éviter cette catastrophe

Vous avez beau jeu de vous cacher ce soir derrière la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, mais nul n'est dupe ici. Nous nous sommes battus parce que nous savons tous ici que la dérive budgétaire ne date pas d'hier ; elle avait commencé à la fin de votre premier mandat, elle s'est aggravée un soir de 2020 où vous avez fait voter une montagne d'investissements mal ficelés, mal préparés. Oui, c'est rageant, car si vous nous aviez écoutés ce soir-là, si vous nous aviez accordé une oreille attentive à l'occasion des débats d'orientation budgétaire qui se sont succédés, et des commissions finance, nous aurions pu changer cette trajectoire et redresser la barre plus tôt ; mais vous n'avez pas écouté, donc vous n'avez pas entendu ; pas seulement nous d'ailleurs, mais l'ensemble des élus de cette assemblée qui, courageusement vous ont alerté à de multiples reprises, ces élus qui vous ont demandé de la transparence, de la clarification sur le rythme et le choix des investissements, sur leur priorisation, ces élus que vous n'avez pas su entendre non plus.

De rageant, je suis passé à inéluctable, car un exécutif qui ne veut pas assumer ses responsabilités et reconnaître ses erreurs lorsqu'elles sont manifestes comme ce soir, ne peut pas réussir ; c'est inéluctable. Et ce soir vous persistez dans l'erreur en proposant la seule option qu'il ne fallait pas prendre, celle du matraquage fiscal, celle de la taxation des familles des classes moyennes et des

entreprises, celle du renoncement à vos engagements de campagne ; vous choisissez l'option du reniement, et pour moi ce choix est le pire de tous. A la difficulté qu'il va entraîner au sein de nombreux foyers, de nombreuses familles, pour de nombreuses entreprises impactées par les hausses d'impôts que vous proposez, il va ajouter ce sentiment que la parole publique n'est que du vent qui souffle à l'occasion des campagnes électorales. Et ce n'est pas ma conception de l'engagement politique. Vous écrivez en page 50 du rapport « *que la hausse de l'épargne brute s'explique par le dynamisme de la fiscalité* ». Dynamisme de la fiscalité ; voilà qui sonnerait presque comme un satisfecit. Comment pouvez-vous vous satisfaire, vous qui avez promis à nos concitoyens de ne pas augmenter la fiscalité, d'un budget qui voit les produits de la fiscalité augmenter de 16 % grâce à des hausses de taux qui vont assommer les familles et les entreprises de notre territoire ? Comment pouvez-vous vous satisfaire d'une augmentation des produits de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de près de 22 % entre 2022 et 2023, alors même que vous annoncez des réductions de services sur ces domaines ? Comment pouvez-vous vous satisfaire d'apporter pour seule réponse un coup durable à l'attractivité de notre territoire ? Il y a quelques semaines il manquait 4 millions d'euros pour boucler le budget ; vous n'êtes pas allés les chercher bien loin, vous les prenez ce soir dans la poche de nos concitoyens, enfin de ceux qui sont imposables, bien sûr, de ceux à qui vous aviez juré la main sur le cœur vouloir retenir. Je ne peux évidemment pas m'y résoudre et je sais que nous sommes nombreux ici, dans un esprit de responsabilité, à ne pouvoir l'accepter.

Cela m'amène à mon dernier qualificatif : résolu. Il caractérise notre état d'esprit collectif, je l'espère, dans les semaines qui viennent ; une collectivité résolue à ne rien céder à la fatalité des hausses d'impôts, une Agglomération résolue à travailler aux alternatives à ce budget, qui, s'il est voté en l'état, obérer durablement notre capacité à attirer l'investissement privé sur notre territoire, et qui ne sera qu'une solution de court terme. Je fais le vœu en ce début d'année, que vous puissiez considérer une révision de cette première mouture de votre budget afin d'épargner les familles des classes moyennes de notre territoire. *Errare humanum est ; perseverare diabolicum.*

M. Guy LEFRAND

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Merci Monsieur le Président ; pas de latin pour moi ce soir, mais des constats, hélas, assez similaires. Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas un moment, comme ça, qui doit passer rapidement avant le vote du budget, qui serait la chose sérieuse. En l'espèce, le temps qui nous sépare du vote du budget montre justement à quel point nous avons besoin d'avoir un débat sur les grandes orientations pour comprendre où nous allons, mais aussi où nous en sommes très précisément. C'est un exercice qui n'est pas un exercice administratif, c'est un exercice politique ; je sais que certains n'aiment pas ce mot mais c'est un exercice de responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens et vis-à-vis de de celles et ceux qui nous ont élus pour les représenter et pour décider de l'avenir de notre collectivité. C'est donc un exercice politique, par conséquent c'est forcément un exercice éthique ; de la réponse que nous donnerons à un certain nombre de questions, nos concitoyens nous considéreront. Nous pensons qu'il faut qu'ils nous considèrent, qu'ils considèrent notre sérieux, il faut qu'ils considèrent aussi notre précision et notre exercice de transparence. Et que ceux-ci soient donc réussis. Dans une situation dans laquelle on voit année après année la situation financière se détériorer, le débat sur ce rapport budgétaire est un moment attendu, tout comme sera attendu le vote du budget ; il est d'autant plus attendu qu'il a été décalé dans le temps parce qu'il y avait de grandes difficultés ; commissions vidées de leur contenu, réunions difficiles à tenir, contenu budgétaire difficile à rassembler parce que nous sommes en grande difficulté. Il ne faut pas se cacher, il faut dire les choses très simplement.

Je le disais, le vote du budget aura lieu d'ici deux mois, mais d'ici là on voit déjà que les indicateurs qui nous sont donnés ce soir pour débattre de la situation nous laissent devant trois constats très clairs, très simples et qui ne souffrent aucune forme de contestation :

- Premier constat : c'est sous votre responsabilité, M. LEFRAND que les finances de notre agglomération se sont détériorées ;
- Deuxième constat : vous n'avez pas de stratégie pour nous sortir de la situation dans laquelle vous nous avez mis ;
- Troisième constat : au final, et comme toujours, ce sont les habitants qui vont subir des augmentations historiques des prélèvements fiscaux dans quelques semaines, à moins qu'un sursaut ait lieu.

Il est important que nous revenions sur les grandes masses qui ont été évoquées ; en effet, les différences d'analyse ne sont pas négligeables parce qu'elles engagent l'avenir de notre collectivité. L'autre point porte sur la capacité de désendettement ; il s'agit du ratio encours de dette/volume d'épargne brute. On sait bien que la capacité de désendettement doit être très surveillée.

Ce ratio évalue donc l'épargne nécessaire à une collectivité pour se désendetter et témoigne ainsi de la pression exercée par la dette, son remboursement, sur les équilibres financiers et la capacité de la collectivité à y faire face. Nous avons senti qu'il y avait une volonté de se satisfaire de la situation actuelle en la matière. M. BOREGGIO, que je salue, nous expliquait qu'il y avait un souhait de vigilance à 10 ans, ou un seuil critique à 15 ans mais que nous avions plutôt de la chance, que nous étions du bon côté cette fois-ci. Je tiens juste à noter quelques éléments qui sont importants pour la suite : si vous notez un niveau satisfaisant de l'épargne brute en 2023, il faut quand même rappeler un élément que j'entendais plus ou moins dans la bouche de l'un de mes collègues il y a quelques instants : ce taux d'épargne brute que vous jugez satisfaisant n'est obtenu qu'à condition que nous votions les hausses que vous nous proposez. Ce taux d'épargne brute redescendra si nous ne vous suivons pas politiquement. Le deuxième point est que ce taux d'épargne brute n'est atteint que grâce à des recettes exceptionnelles, qui par définition n'arriveront qu'une fois ; il est compliqué d'expliquer que les finances sont saines parce qu'on a réussi à vendre un bijou de famille que l'on n'était pas censé vendre. En l'espèce, ce sont des recettes exceptionnelles ; il est donc compliqué d'en tirer des conclusions. Si nous enlevons ces recettes exceptionnelles, la capacité d'endettement remonte. C'est important parce que cela engage l'avenir. Sur la question de la recette et de la fiscalité, les recettes réelles au budget principal progressent de 11,83 %, avec un accroissement de 10,8 millions d'euros en raison du « dynamisme de la fiscalité » de la revalorisation des refacturations et d'une reprise de provision exceptionnelle. Lorsqu'on regarde le taux d'épargne brute, une question peut nous tarauder également, c'est la question de la stratégie qui est la vôtre ; nous ne comprenons pas forcément très bien la raison de cette augmentation de fiscalité alors que les taux d'épargne brute sont très corrects. Mais je reviens deux secondes sur la question des recettes ; on voit que la taxe sur le foncier bâti passe de 2,9 à 3,8, la taxe sur le foncier non bâti de 7,3 à 9,5, la taxe d'habitation sur la résidence secondaire de 8,8 à 11,4. On voit que les entreprises sont mises à contribution parce que la CFE passe de 24,10 à 31,20. L'impact de la hausse de ces taux sur un foyer fiscal moyen a été estimé à plus de 23 euros pour toute l'année 2023, pour l'effet taux, et de 5 euros pour l'effet base, soit 28 euros au total sur le bâti et plus 4 euros sur le non bâti. Trois commentaires sur ce point : cela représente une hausse de 29,5 % pour l'ensemble des ménages et des entreprises de l'Agglomération ; à cela s'ajoute la revalorisation des bases votées par l'Etat à hauteur de 7,1 %, soit plus de 36 % d'augmentation de la part agglomération sur les ménages, ce qui est absolument énorme. Deuxièmement, la conclusion de cela quand nous regardons une feuille d'imposition et que nous faisons les calculs qui vont bien, est que tous les habitants de l'Agglomération vont se retrouver avec une augmentation de la taxe foncière de l'ordre de 10 % ; il va donc falloir expliquer cette hausse. Souhaitez-vous expliquer cette hausse, compte tenu du fait que la situation financière de l'Agglomération s'est détériorée d'année en année ? Il va falloir le faire si le choix est fait de voter les orientations que vous nous proposez. Le troisième point que je souhaitais soumettre à la réflexion c'est que cela va être d'autant plus difficile d'expliquer cela aux habitants que les habitants d'Evreux, ceux des communes de l'ex-GEA, ceux de Fontaine-sous-Jouy et de Jouy-sur-Eure vont subir des hausses de taux d'agglomération qui vont s'ajouter à la hausse des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères liée à l'harmonisation des taux (un taux unique de 14,8), soit une augmentation des taxes foncières compris entre 11 et 12 % selon les situations. Le taux de TEOM pour l'ensemble des communes de l'ex-GEA va donc augmenter de 18,3 % et de 8,4 % pour les communes de Jouy-sur-Eure et de Fontaine-sous-Jouy, ce à quoi s'ajoute la revalorisation des bases de 7 %, soit une augmentation de la contribution de la taxe des ordures ménagères pour ces communes, respectivement de 25,3 et de 15,4. Nous ne sommes pas certains que les habitants de ces communes apprécient, d'autant plus que cette importante augmentation se double d'une baisse des services rendus. Ma grille de lecture est différente de la vôtre, M. BOREGGIO ; nous voyons en effet la modification des horaires d'ouverture des déchetteries et des éco-points, l'arrêt du projet de l'éco-point de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, la fermeture du point vert de Caër, l'arrêt de la déchèterie mobile, l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte, hors zone urbaine, l'arrêt d'une collecte par semaine en centre-ville d'Evreux, la collecte des encombrants uniquement sur rendez-vous. Il est donc difficile de dire quelle est l'augmentation des services rendus alors qu'on a exactement l'inverse ; il y a même une sorte d'effet ciseaux sur la situation. Autrement dit, tous les habitants d'Evreux et des 36 communes de l'ex-GEA, ainsi que les habitants des communes de Fontaine-sous Jouy et de Jouy-sur-Eure vont payer davantage de contribution pour les ordures ménagères et vont voir leurs services réduits. Et d'ailleurs, c'est une réflexion que je me permets de lancer, je pense qu'il serait de bonne administration de créer un budget annexe pour la gestion des ordures ménagères ; on y verrait plus clair dans la gestion de cet important service public, qui représente à présent 28,7 % de l'ensemble des impôts et taxes perçues par la collectivité.

Il ne faudrait pas que cette TEOM finance autre chose que des dépenses directement liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Le deuxième point de réflexion très rapide que je voulais livrer à l'assistance, c'est le fait qu'il y ait une forme de contradiction sur un certain nombre de points dans la stratégie que vous voulez proposer ; d'abord, sur la question de l'épargne brute, on voit une épargne qui augmente, et au final on s'interroge sur le fait de savoir pourquoi, alors qu'une épargne brute augmente, vous faites le choix de l'augmentation de la fiscalité. On aurait pu imaginer un mix un peu différent ; cela renvoie un signal qui n'est pas extrêmement clair. Se pose aussi la question des dépenses d'investissement ; certaines augmentations sont quand même très significatives, et la question que nous nous sommes tous posée est de savoir s'il n'aurait pas été possible de jouer aussi sur le niveau des investissements. Certains investissements sont évidemment très engageants pour l'avenir : ils structurent la vie d'un territoire, ils permettent de créer de l'emploi ; c'est une logique keynésienne, ce n'est pas vraiment ce que l'on retrouve dans le type d'investissement que vous avez souhaité prioriser. Lorsqu'on voit par exemple les 31 millions d'euros prévus pour le centre aquatique, il y a le besoin de base de la population, qui est de pouvoir nager, et d'autres types de projets auraient pu être sélectionnés. Vous avez fait un choix spécifique qui est d'apporter une dimension ludique, mais 31 millions d'euros, c'est beaucoup. N'aurait-on pas pu décaler cela dans le temps sans annuler totalement le projet, ce qui aurait été mon choix initial parce que j'aurais préféré d'autres types de projets aquatiques ? En continuant sur vos orientations, on aurait pu décaler sans passer par une hausse des taux pour compenser. Par ailleurs, certains éléments ne sont pas dans ce texte. Quid, par exemple, des dépenses de fonctionnement à venir ? Evidemment nous votons uniquement sur 2023, mais le choix que nous faisons engage l'avenir, y compris sur les dépenses de fonctionnement.

Enfin, sur la question de la dette, il y a quand même une inquiétude qui est absolument justifiée. Vous expliquez que la dette est saine et que nous devons être rassurés ; or, la dette explose. Quand on franchit allègrement la barre des 200 millions d'euros, on peut s'inquiéter. On jongle avec des chiffres tellement importants que l'on peut se dire que cela ne correspond pas à grand-chose ; c'est quand même très au-dessus de la moyenne des agglomérations. Si nous prenons les sources officielles avec les chiffres de 2021 : 369 euros par habitant, nous sommes à 1840 euros par habitant. Nous sommes 5 fois au-dessus de la moyenne nationale en termes de dette par habitant des agglomérations similaires.

Pour toutes ces raisons, nous sommes extrêmement inquiets ; nous le sommes tous, mais ce qui va faire la différence, c'est ceux qui sont inquiets mais rassurés par la direction proposée, et ceux qui sont inquiets mais absolument pas rassurés. Pas rassurés car il faut bien comprendre que nous sommes assez seuls dans cette situation ; on peut toujours expliquer que tout cela est dû à la conjoncture mondiale, à la conjoncture économique, à l'Ukraine, mais la vérité est que dans le département de l'Eure, il n'y a pas eu d'augmentations de taux telles qu'on les connaît chez nous. Même si l'on prend les très petites agglomérations, qui sont censées être percutées de plein fouet par la situation conjoncturelle actuelle, il n'y a pas non plus de hausse des taux. Ce n'est le cas nulle part. On voit bien que c'est aussi une question de responsabilité. Lors de ce débat, nous devons être responsables ; lors du vote du budget, nous devons être responsables. Être responsables, c'est se poser des questions. La première, c'est : sommes-nous prêts à assumer ces orientations devant les habitants ? Ce sont les vôtres, ce ne sont pas les nôtres donc nous ne les assumons pas. Être responsables, c'est être responsables pour l'avenir, c'est savoir si nous voulons donner un blanc-seing alors qu'il n'y a pour le moment aucun élément qui permette de nous rassurer sur la trajectoire globale de notre Agglomération. Pour toutes ces raisons, nous sommes, comme je vous le disais, très inquiets, mais nous voulons quand même rester sur une note d'espoir ; il reste deux mois et il n'est pas totalement impossible qu'il y ait une forme de réveil ou en tout cas qu'une autre trajectoire soit dessinée. C'est ce que nous souhaitons et nous espérons que le budget ressemblera peu au DOB que nous évoquons ce soir, sinon il n'y a aucune raison d'être rassurés ; cependant, nous voulons évidemment laisser la porte ouverte parce que nous sommes toutes et tous concernés, non seulement évidemment les élus de cette mandature mais aussi les élus des mandatures qui suivent. En effet, les décisions prises ce soir engagent l'avenir et il ne faudrait pas que notre situation financière soit grevée et plombée pour des siècles et des siècles.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a que vos conclusions qui sont bonnes. Rassurez-vous, il y a peu de chances que vous soyez un jour à la tête de cette collectivité.

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a tellement de choses de dites. Je vais commencer par essayer de vous rassurer. Vous étiez inquiet du fait que la TEOM serve à financer d'autres choses que la TEOM.

Je rappellerai juste qu'avant 2022, juste avant que nous propositions cette harmonisation des taux, le coût de cette compétence était une perte de 3 millions d'euros par an. L'harmonisation des taux au taux qui vous est proposé, plus les efforts qui ont été faits, et malheureusement je le conçois, qui sont difficiles à assumer pour la population, dans certains cas (il est toujours difficile de faire marche arrière sur des prestations qu'on avait connues pendant des années) nous permet d'équilibrer cette compétence. On ne dégagera même pas d'argent ; il s'agit d'équilibrer la compétence, cela permet de la faire fonctionner. Ce point est important.

Vous dites ensuite qu'il ne faut pas mettre tout sur le dos de la situation économique. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Nous avons la chance d'être dans une collectivité qui assume beaucoup de compétences au service de notre population ; soyons en fiers, c'est une très bonne chose. Exercer un nombre important de compétences en matière de fonctionnement impose bien sûr d'y mettre beaucoup d'argent ; en 4 années, rien que le chapitre 11 et le chapitre 12 représentent 8 millions d'euros supplémentaires que nous avons eu à subir en fonctionnement ; 2022 était l'année la plus catastrophique. Cela a été le coup de massue. Il ne faut pas croire que nous avons attendu la semaine dernière pour commencer à travailler. Dès 2021, nous nous sommes aperçus de la situation et nous nous sommes dit que nous allions très mal vivre l'année 2022. Nous avons passé notre année 2022 à organiser des groupes de travail sur la TEOM ; nous nous sommes réunis 5 fois au cours de l'année. Nous en avons organisé sur les compétences ; nous avons réuni les services pour travailler sur toutes les économies possibles et imaginables pour en sortir, bien sûr, un résultat en fin d'année. Nous avons constaté que malgré tous ces efforts, malgré tout ce que nous allons demander, cela ne suffira pas, nous n'arriverons pas à faire face à nos coûts de fonctionnement. Et malheureusement la seule issue a été de se tourner vers l'imposition ; j'en suis désolé, mais pour pouvoir assurer notre fonctionnement, nous n'avons pas d'autres possibilités.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons fait le choix en effet de faire de nombreux investissements pour notre territoire. Là aussi soyons en fiers. Vous évoquez le centre aquatique ; s'il voit le jour dans quelques années, il va permettre à de très nombreuses communes d'envoyer leurs enfants scolarisés pour apprendre à nager. C'est aujourd'hui difficile à proposer puisque nous n'avons plus aucun créneau disponible. Le fait de pouvoir avoir un centre de taille important permet d'accueillir un nombre important de communes supplémentaires. Vous vous inquiétez sur le coût de fonctionnement de ce centre ; avec les techniques actuelles et tout ce qui sera mis en place, le coût de fonctionnement de ce centre aquatique, qui représentera le double de surface de natation que nous connaissons aujourd'hui sur les deux piscines, sera identique au coût de fonctionnement actuel. Je ne peux pas mieux dire ; je ne peux que m'en féliciter. Nous travaillons encore régulièrement sur des comités techniques, pour faire avancer des innovations particulières sur ces modes de gestion de ces centres aquatiques. Nous répondons à des coûts de fonctionnement qui sont plus que raisonnables.

Les investissements sont nombreux, importants, c'est vrai ; cela participe à l'aménagement de notre territoire ; quand on voit la création d'une école d'infirmière sur le centre-ville, nous n'allons pas nous en plaindre. Créer un pôle de santé libéral ambulatoire sur la Madeleine est quelque chose d'hyper important, et ainsi de suite. Par contre, pour pouvoir faire face à ces difficultés financières que nous rencontrons, nous avons différé certains projets, et décalé certains dans le temps ; nous ne les avons pas encore complètement abandonnés, mais s'il fallait le faire, je pense que le président ferait le choix de le faire. En différant les projets, en repoussant certains très loin dans les années suivantes, nous arrivons à passer. Malheureusement cela passe aussi par des recettes supplémentaires, à travers la fiscalité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme BROCHAND-DULAC

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

Merci pour ce travail. Je ne conteste pas les efforts qui ont été réalisés en matière de gestion ou dans un but d'optimisation et de maîtrise des dépenses ; néanmoins l'incertitude économique dans laquelle nous continuons d'être, rend difficile la prévision des recettes et des dépenses, ce qui conditionne le niveau d'autofinancement de l'intercommunalité, et ainsi sa capacité d'emprunt.

Concernant le choix des investissements, je regrette que nous n'ayons pas eu la présentation du plan prévisionnel d'investissement, à la fois à la dernière commission des finances et à la dernière Conférence des maires ; il devait être présenté, il ne l'a pas été.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vrai qu'un centre aquatique coûte de l'argent en fonctionnement ; il ne faut pas le nier, mais il faut savoir qu'aujourd'hui nous avons deux piscines sur Evreux, notamment une qui s'appelle Plein Soleil et qui est aujourd'hui un gouffre financier en fonctionnement ; uniquement en fonctionnement, sans parler des pannes à répétition et des arrêts obligatoires de fermeture de cette piscine pour la remettre en état.

Quoi qu'il arrive, il faudra fermer cette piscine à un moment ou un autre, parce que cela va devenir totalement ingérable, d'où l'intérêt de proposer quelque chose de neuf, avec les normes actuelles, qui sont beaucoup moins coûteuses que celles qu'on a pu connaître il y a 25 ou 30 ans ou 40 ans. Si, il a été présenté.

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

Alors je demande aux maires qui étaient présents s'ils peuvent témoigner. J'ai dû m'endormir, je ne l'ai pas vu ; j'ai vu une slide mais c'était tellement minuscule qu'il était impossible de distinguer quels étaient les investissements y figurant. J'aurais donc souhaité que ce PPI soit présenté à ce Conseil communautaire. Cela nous permettrait d'échanger sur les investissements qui sont retenus et sur les programmes d'investissement qui sont reportés.

Le choix de maintenir l'investissement du centre aquatique me paraît risqué ; les études montrent que l'équilibre financier de ce type d'infrastructure est difficile à obtenir. Un rapport de la Cour des comptes indique que la Cour des comptes et 10 chambres régionales des comptes ont contrôlé la gestion de ces équipements aquatiques, sur un échantillon de 69 collectivités et groupements de communes ; ce rapport indique que leur financement devient complexe au regard de leur déficit, et impose que leurs modalités d'exploitation techniques et financières soient sérieusement améliorées. Si nous ne maîtrisons pas, si nous décidons de maintenir cet investissement et qu'ultérieurement nous ne maîtrisons pas les dépenses de fonctionnement, c'est un coût que nos habitants devront encore de nouveau supporter dans une augmentation d'impôt.

Enfin l'intérêt communautaire de cet investissement n'aurait-il pas été de porter une réflexion sur le fait de multiplier les bassins d'apprentissage natatoire répartis de manière équitable sur le territoire ?

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE.

M Alain NOGARÈDE

Merci. Je vais commencer par le centre aquatique. Tout le monde en parle, pourquoi pas moi ? Sur Evreux ou sur les environs, tous les jeunes ne partent pas en vacances l'été pendant deux mois. Qu'ont-ils comme lieu de loisirs ? Il y a des activités, le Village des sports, etc. Mais sachant que notre piscine va fermer, je crois que ce serait agréable pour tous ces jeunes ou ces moins jeunes d'aller dans ce centre aquatique. Cela me semble important, plutôt que de les voir toute la journée traîner peut-être dans les quartiers. Je crois que c'est important pour ces jeunes. J'y suis sensible. Ce centre va fonctionner au chauffage urbain ; rien que cet avantage fait que le coût de fonctionnement sera moins élevé, c'est évident. Ce n'est pas par hasard que ce centre aquatique a été raccordé au chauffage urbain ; cela évitera des tonnes de CO₂ parce qu'il sera chauffé avec de l'énergie renouvelable. Je suis un ancien enseignant donc je ne peux pas oublier qu'il faut amener les jeunes et leur donner la possibilité d'aller apprendre à nager. Il sera de notre responsabilité de transporter une classe d'une école pour apprendre nager aux enfants dans ce centre aquatique, qui est à tout le monde.

J'ai entendu parler M. VEYRI ; M. VEYRI, vous êtes inquiet, mais vous l'étiez déjà l'année dernière. Vous êtes un inquiet. Je le comprends. J'ai assisté à votre lecture dirigée, qui n'est pas rassurante, mais j'y suis habitué ; cela revient chaque année, il y a redondance. Cette année, toutes les collectivités ont vécu le contexte national. Deux efforts vont être faits : sur l'impôt, l'Etat a mis une première couche à 7,1. Je reconnais que nous allons être obligés de compléter la couche. Mais quand même : vous allez faire des courses, vous faites le plein de la voiture, vous passez à la boulangerie, vous discutez avec le boulanger. Vous arrivez, chez vous, vous branchez le frigo, vous allumez le chauffage au gaz ? Eh bien, vous allez voir la facture ! Elle n'est pas liée à l'Agglomération ; elle est liée à la conjoncture actuelle, où nous nous faisons massacrer. Les centrales qui sont arrêtées étaient capables de fournir assez d'électricité, mais on fait passer l'électricité par l'Europe, et quand elle revient d'Europe, nous sommes bombardés. Je sais que certains essaient de faire des réunions à Bruxelles mais cela ne marche pas. Seuls les Espagnols et les Portugais se sont débrouillés. Nous sommes pro-Européens, mais il ne faudrait quand même pas se faire allumer tout le temps. Ce sont nos anciens qui ont payé les centrales qui sont maintenant incapables de fonctionner, et dont certaines sont à l'arrêt. Malgré cela nous avons suffisamment d'électricité, mais nous nous faisons massacrer. Le contexte est difficile ; ce sont les habitants de nos villes et de nos communes qui vont dérouter. Je ne suis pas responsable de tout ; donnez-moi la part de responsabilité qui me convient. L'augmentation des impôts, peut-être. Mais pourquoi sommes-nous obligés d'augmenter les impôts ? Parce que nous avons dérouillé, tout comme nos citoyens, au niveau de l'énergie, du gaz, etc. Il n'y a pas de miracle malheureusement, on ne peut pas faire autrement. Quant aux investissements, ils ont été votés. Il faut bien terminer la déviation. Le centre aquatique, la maison de santé, la crèche. Oui, nous allons les faire, ces investissements. Mais c'est sûr, certains investissements seront sacrifiés ; j'en ai conscience. Ce sera dommage, mais on ne peut pas faire autrement.

Et derrière ces investissements qui seront sacrifiés, ce sont des entreprises qui vont se retrouver avec des difficultés. Et d'ici que cela nous crée un peu de chômage en plus, il n'y a pas loin. Je vous remercie.

M. Timour VEYRI

Je tiens à remercier le président NOGARÈDE pour son intervention.

Soyons sérieux deux minutes ; au-delà de l'emphase, je pense qu'il est important de répondre. D'abord sur les grandes orientations, je pense que tout le monde est d'accord sur le fait que des investissements sont nécessaires, qu'il faut préparer l'avenir, et que nos enfants apprennent à nager. En revanche, là où il y a je crois une différence d'interprétation, c'est sur les causes de la situation actuelle et la réalité de notre situation par rapport aux autres agglomérations. Notre collègue Alain NOGARÈDE a évoqué les difficultés lorsque nous faisons nos courses, les difficultés à la pompe... Oui, nous les connaissons tous. Mais justement comme nous les connaissons tous, nous pensons que ce n'est pas la peine d'en rajouter, y compris sur les classes moyennes qui aujourd'hui sont très durement touchées par la situation actuelle ; on le sait, ce sont souvent elles qui n'ont pas le droit aux aides et qui donc au contraire ont besoin à un moment ou à un autre d'être soutenues, parce que ce sont elles qui subissent parfois l'effet ciseaux ; elles ne sont pas le plus durement impactées, mais impactées de la manière parfois la plus inattendue. Il y a donc un sujet, là-dessus qui me semble très important, y compris pour la vie économique de notre territoire.

Deuxième point : lorsqu'Alain NOGARÈDE nous explique que tout augmente, donc que nous devons aussi tout augmenter nous-mêmes, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas du tout ce qui arrive dans les autres agglomérations de notre département. Il y a une question à se poser : pourquoi nous retrouverions-nous dans une situation qui serait inéluctable et que nous serions les seuls à vivre cette situation inéluctable ? Encore une fois, je constate que les taux n'augmentent pas dans les autres agglomérations du département, notamment celles qui sont dans la même strate que la nôtre ; peut-être que là-bas les choses ont été mieux gérées pendant un certain nombre d'années et qu'elles ne sont pas dans la même difficulté que nous aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle depuis un certain nombre d'années, nous vous alertons toutes et toutes sur la dérive de nos finances. Les faits sont là, aujourd'hui, Alain ; et moi j'aime bien que sur des sujets budgétaires on en reste aux faits. Il peut y avoir des différences d'analyses, mais il n'empêche que les faits sont là : nous sommes la seule agglomération dans laquelle un président propose ce type de hausse des taux. Nous sommes inquiets pour le signal que cela envoie et pour la réalité budgétaire qu'il y a derrière. Je crois aussi que c'est une question de méthode ; on arrive souvent devant cette assemblée avec des choses totalement ficelées, et grosso modo on nous demande de voter pour ou contre. N'est-ce pas le moment, avec la crise que nous sommes en train de vivre, de changer un peu notre manière de fonctionner ? Par exemple, je trouve que le centre aquatique est une illustration tout à fait pertinente, et notre collègue a dit des choses dans lesquelles je me retrouve tout à fait. On aurait très bien pu imaginer, par exemple, que plutôt que ce projet somptueux, on passe à des piscines de bassins de vie, d'apprentissage. C'était d'ailleurs ce qui nous opposait à M. LEFRAND lors des élections municipales ; nous propositions des petits bassins dans les quartiers pour que les enfants puissent apprendre à nager. Cela coûte beaucoup moins cher et nous savons que plus la surface augmente, plus il y a un coût, notamment en matière de chauffage ; c'est plus que proportionné. Il y a des différences d'appréciation à avoir là-dessus, mais compte tenu de la situation, est-il vraiment raisonnable de s'obstiner ? C'est là qu'une question doit être posée. Encore une fois, ce n'est pas le seul projet qui doit nous occuper, mais c'est un projet qui par son ampleur mérite que nous y passions un peu de temps.

Par ailleurs, je rappelle qu'un projet d'Agglomération doit être un projet pour toute l'Agglomération ; or, ce que je vois, c'est qu'il n'y aura toujours pas de piscine sur le bassin de vie de Saint-André, alors que cela avait été évoqué pendant plusieurs années ; je crois même que cela devait être évoqué rapidement lors de la fusion d'agglomérations ; c'était dans « le panier de la mariée ». Résultats des courses : un bassin entier sans piscine. Or, eux aussi méritent d'avoir une piscine de proximité. Ce que je constate, c'est que ce n'est même plus dans le paysage. Nous devons donc avoir une discussion ; or, dans quel cadre pouvons-nous avoir cette discussion ? Dans le cadre d'un PPI. Vous dites que je suis inquiet, cher Alain, mais cela fait des années que nous réclamons un PPI pour avoir de la visibilité sur les grandes orientations, sur les priorisations et sur le calendrier, et que nous ne l'avons toujours pas. Effectivement, je suis inquiet. Si demain vous étiez en surendettement et que vous alliez voir votre banquière en lui disant juste : « Faites-moi confiance », sans aucun plan d'apurement, cela se passerait probablement mal. C'est ce qui est en train de se passer ce soir, c'est ce qui se passera dans deux mois s'il n'y a pas, à un moment ou à un autre, un peu de visibilité qui permette de rassurer, au-delà de la confiance politique, dont je suis sûr, d'ailleurs, qu'elle est majoritaire dans cette assemblée. Mais ce sont les faits : aujourd'hui nous n'avons pas de visibilité sur la trajectoire, sur la stratégie, sur les solutions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous parlez de discussions, donc il serait bien de laisser un peu de temps aux autres.

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je voudrais préciser que je ne remets pas en cause la dimension sociale du centre aquatique, je remets juste en cause son dimensionnement et son positionnement.

M. Didier CRETOT

Je voulais revenir sur quelques points concernant le PPI ; il a été présenté par une slide lors de la Conférence des maires. J'avais demandé sa diffusion auprès des maires pour que nous puissions en discuter ; vous nous aviez dit qu'il ne fallait pas, parce que ce serait diffusé à l'extérieur et que c'était quelque chose qui devait rester en cours d'élaboration. Nous n'avons donc toujours pas ce PPI, ce qui forcément nous interroge sur la suite ; quel niveau d'investissement est prévu pour les prochaines années ? En effet, nous savons que ces investissements vont générer des intérêts, de l'obligation de couvrir le capital, ce qui me fait poser une question que j'ai déjà posée : aujourd'hui, les augmentations d'impôt sur les ménages permettront-ils de stabiliser la situation sur le long terme ? Ou est-ce que dans un an ou deux ans nous serons encore obligés de redemander une augmentation d'impôts ? Cela fait partie du Débat d'Orientations Budgétaires : faut-il envisager ce sacrifice auprès de nos populations si c'est pour repartir demain sur les mêmes inversions de courbe ? Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Je voudrais ajouter deux points, mais je l'ai déjà dit en Conférence des maires : le constat de l'échec de l'idée du développement économique qui aurait financé les besoins de notre Agglomération. En effet, on s'aperçoit qu'avec Long Buisson 1, Long Buisson 2, Long Buisson 3, la Rougemare et autres, le résultat final est que cela nous coûte plus que cela nous rapporte. Bien sûr il y a des effets bénéfiques, on a certainement maintenu de l'emploi, mais en tout état de cause, ce n'est pas cela qui génère suffisamment de ressources pour financer nos besoins.

Dernier point : nous sommes collectivement responsables mais il y a eu aussi des prises de compétences coûteuses. Tout le monde est d'accord autour de la table pour dire qu'il faut transférer ces compétences à l'Agglomération, sauf que c'est coûteux. Je fais référence en particulier au transfert de la compétence « petite enfance » sur laquelle nous n'avons pas de bilan précis ; entre le transfert et la compensation avec les communes, je voudrais savoir combien l'Agglomération a mis au bout.

M. Sylvain BOREGGIO

2 millions d'euros par an.

M. Didier CRETOT

Voilà. Il faut se méfier de vouloir toujours plus de compétence, et avoir ensuite des difficultés à les assumer. Je me pose quelques questions sur la pérennité de cette proposition dans le temps.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais revenir sur le PPI. Il n'est pas diffusé tant que le budget n'est pas totalement finalisé. Je ne sais pas encore si je vais faire glisser certains investissements ou pas ; je vous propose de vous donner ce PPI lors de la présentation du budget. Vous verrez ainsi ce qui sera retenu jusqu'à la fin de ce mandat ; le but est d'aller jusqu'à la fin de ce mandat. Nous assurerons ces investissements, sauf situation économique catastrophique que nous n'aurions pas vue venir. Nous vous présenterons donc le PPI tel que nous l'aurons bloqué et finalisé.

M. Michel DULONDEL

Faire un budget est un exercice difficile ; c'est même très difficile. Revenons dans les communes rurales. Quand nous faisons un budget, nous partons d'un compte administratif ; là nous n'avons pas celui de l'Agglomération, nous ne l'aurons qu'en juin, donc nous n'avons pas de point de départ. Mais nous avons quand même une petite idée. Quand nous établissons notre budget, dans les communes (je parle sous couvert de mes collègues), nous commençons par regarder ce que nous avons à dépenser, puis après nous faisons le fonctionnement ; puis nous regardons les investissements. Le problème, dans l'Agglomération, c'est le fonctionnement, il y a un déséquilibre. C'est conjoncturel ; nous nous sommes pris « dans la poire » (et je reste poli) les points d'indice ; tant mieux pour ceux qui en ont bénéficié. Nous nous sommes pris les augmentations des matières, de l'électricité, du carburant. J'en parlais avec le responsable des ordures ménagères ; il m'a dit qu'il avait changé 4 pneus sur un camion BOM pour plus de 10 000 euros, contre 6 000 avant.

Par ailleurs, nous avons beaucoup parlé de notre budget en groupe de travail, en commission, en Conférence des maires. Effectivement cela a suscité quelques réactions épidermiques, surtout pour nous dans les communes rurales : comment annoncer à nos habitants que nous allons augmenter les impôts ? Et les prestations ; nous sommes la seule agglomération à faire du ramassage en porte-à-porte. Citez-moi une agglomération où il y a du porte-à-porte.

M. Guy LEFRAND

Pas une agglomération sur le territoire n'assure le ramassage des déchets verts.

M. Michel DULONDEL

Je voudrais revenir sur l'éventualité de création d'un budget annexe pour les ordures ménagères ; pourquoi pas ? Mais un budget annexe s'équilibre avec une subvention d'équilibre, donc on la reprendra sur le budget principal ; le chat se mord la queue.

Pour revenir sur la piscine, la piscine n'est pas que pour apprendre à nager : on apprend et après on continue à nager, on s'entraîne. Cela servira aux écoles, aux collèges, aux lycées, aux clubs, aux associations... cela servira à beaucoup de monde, et pas seulement aux habitants d'Evreux.

Je voudrais ajouter quand même qu'au niveau de l'Agglomération, il me semble que nous avons beaucoup de compétences ; ça coûte, ça rend service. Il faut reconnaître ce qui est : l'Agglomération rend service. C'est très bien, mais il y a peut-être un peu trop de compétences, qui ne sont peut-être pas à prendre par l'Agglomération. Ce dernier point n'est pas mon point de vue personnel.

M. Sylvain BOREGGIO

Tu as raison, Michel, nous avons de la chance. Pour moi c'est une chance d'avoir énormément de compétences à exercer. Une des pistes d'économies aurait pu être de se passer d'une compétence. Nous nous y sommes refusés parce que nous avons estimé que nous avions un service à rendre à la population, à nos administrés. Donc nous essayons de trouver d'autres solutions.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que j'ai souhaité la mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des compétences, et que les élus ont fait le choix de ne pas modifier les compétences.

Encore une fois c'est un choix tout à fait respectable. Oui, cette Agglomération assure beaucoup de compétences, oui nous assumons la petite enfance ; c'était à la demande des élus. Rappelez-vous les nombreux débats lorsque je vous ai proposé de ne pas prendre la compétence enfance jeunesse. Cela m'a été reproché par certains élus. C'est un débat que nous avons en permanence et que nous pouvons continuer à avoir.

M. Michel DULONDEL

Pour compléter sur le sujet des compétences, comme je l'ai dit à la dernière réunion, quand on a des compétences et qu'on veut nous les retirer, c'est difficile. C'est comme chez moi, je faisais la vaisselle à la main ; le jour où j'ai acheté le lave-vaisselle et qu'il est tombé en panne, je n'étais pas bien parce que j'avais pris l'habitude du lave-vaisselle. Cela peut paraître bête mais c'est ça ; on s'habitue, on a un certain confort et c'est vrai que faire marche arrière ou réduire la voilure n'est pas facile. Nous sommes là pour faire des choix et nous allons les faire, je pense.

M. Guy LEFRAND

Comparer l'Agglomération à un lave-vaisselle... tant que ce n'est pas une machine à essorer, ça va.

M. Claude ROYOUX

Je voudrais répondre à M. VEYRI, qui est dans la comparaison par rapport aux autres collectivités. Puisque nous parlons des compétences, avez-vous comparé nos compétences par rapport à celles des autres collectivités ? Avez-vous également comparé les investissements de ces collectivités par rapport à ceux de l'EPN ? Si les compétences que nous avons prises en collectivité ici ont été des choix des conseillers communautaires, elles ont été adoptées par l'ensemble du Conseil communautaire, et aujourd'hui c'est un service rendu au public.

M. Alain COMONT

Bonsoir. M. le Président, merci de me donner la parole. Nous sommes dans le cadre d'un débat. Je ne sais pas quel mandat me sera donné lors du vote du budget au Conseil communautaire. Nous avons un fonctionnement collectif ; nous sommes aussi les représentants des habitants et ce que nous entendons des habitants aujourd'hui, c'est : « C'est toujours dans nos poches que l'on prend, c'est plus d'impôts avec moins de services... c'est la facture d'énergie, c'est l'éclairage public... »

Il faut reconnaître que beaucoup de compétences sont assurées par l'Agglomération ; il ne faut pas oublier les fonds de concours, c'est très important pour nos communes, mais il n'y a pas que ça. Quand nous sollicitons l'Agglomération, nous avons souvent des réponses, des aides techniques, et il faut vraiment peser le pour et le contre. Quand on parle en pourcentage, en effet les chiffres sont énormes, mais quand on remet ces pourcentages dans un montant en euros, cela peut paraître un peu moins important. C'est ce que nous disons à nos habitants ; la taxe sur les ordures ménagères représente une vingtaine d'euros par an. Cependant, dans le contexte actuel, cela se rajoute à toutes les autres choses. Certains l'ont dit après l'intervention de Gabrielle : effectivement nous sommes en attente du PPI depuis longtemps. On nous le promet. Je me rappelle de Bruno qui nous disait : « nous allons vous le présenter ». Mais cela ne vient toujours pas. Nous avons vu un petit slide l'autre jour, mais nous n'avons pas eu le temps de l'apprécier. L'autre sujet d'inquiétude concerne la voirie ; j'entends que le budget voirie sera considérablement diminué, alors que nos rues sont dans un triste état. C'est très difficile, avec les conséquences de la déviation et tous les travaux qu'il va y avoir sur l'assainissement.

Le trafic dans Arnières détériore considérablement les rues. Avec ce budget voirie qui diminue, je suis un peu inquiet sur la suite. Je ne vais pas en rajouter parce que beaucoup de choses ont déjà été dites.

M. Erkan ADIGUZEL

Je voudrais rebondir sur le centre aquatique ; effectivement, en France, les centres aquatiques sont des gouffres financiers. Des études ont été faites dans ce sens-là et nous en avons conscience. Cela fait plus d'un an que l'on étudie la construction du centre aquatique ; pour remédier au déficit du centre aquatique, des études ont été faites, des tables rondes ont été organisées, notamment le 18 octobre 2021. L'AM Sport Conseil a fait un compte rendu sur la façon de diminuer le déficit des centres aquatiques. Il est difficile de le rendre bénéficiaire ; c'est un service rendu à toutes les personnes de l'Agglomération. Il va répondre à un besoin qui est là depuis pas mal d'années ; la plupart des personnes allaient à Louviers pour aller nager, que ce soient des sportifs, des enfants ou des personnes un peu plus âgées. Nous sommes tous nageurs, petits ou grands, donc cela va permettre d'avoir tous les nageurs : les associations qui allaient à Louviers, l'apprentissage pour les petits, et les personnes un peu plus âgées. Il y a de quoi faire pour tous les âges. Cela va donc vraiment répondre à un besoin global. Je reviens sur l'étude qui a été faite. Avec le service et avec les agents nous travaillons là-dessus ; nous sommes en plein dedans avec la maîtrise d'œuvre. Il y a des solutions : matériaux, traitement d'air, tarification différenciée, maîtrise des besoins personnels (qui sont à peu près de 50-60 %), un projet adapté et dimensionné, etc.

Nous en avons conscience et nous travaillons pour diminuer le déficit. Et avec tous les atouts que nous avons au niveau maîtrise d'œuvre et au niveau des agents, je pense que nous allons réussir à avoir un complexe digne de ce nom.

M. Youssef ERRAMMACH

Merci pour le débat et la qualité des échanges. Pour moi, élu de la ruralité, certaines choses résonnent. Quand j'entends Guillaume ROUGER parler de certains points, j'ai du mal à prendre position pour ne pas être taxé d'opposition du Conseil communautaire, mais je rejoins les élus qui ont pris position sur le prix élevé demandé aux citoyens. Je ne dis pas que la gestion est mauvaise mais on demande toujours aux mêmes de faire cet effort. La dernière fois, un élu avait dit que le revenu moyen était plus élevé dans les zones rurales ; or certaines dépenses supplémentaires sont propres aux habitants de la ruralité. Diminuer la voilure par rapport à ce projet de centre aquatique me paraît une bonne chose. Je ne sais pas si nous aurons le temps, mais une réflexion sur ce projet permettrait une cohésion au niveau communautaire, parce que cela nous ramènerait à l'essentiel : encourager la natation, la faciliter pour des gens aux alentours d'Evreux. Mais je vous rassure, au-delà de 8-9 kms, personne ne se rendra dans ce centre aquatique. Je ne m'oppose pas à ce projet ; j'avais voté contre au tout début, mais il faut savoir se recentrer compter sur l'essentiel de nos besoins et je pense c'est une bonne période pour faire cela, parce que nous sommes dans une période de crise. Deuxième point : les postes mutualisés. Pourrions-nous avoir un chiffre au niveau du nombre des agents mutualisés entre la ville centre d'Evreux et l'Agglomération, ainsi que le quota, pour savoir à peu près combien cela revient à l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Pour les agents mutualisés, le pourcentage est lié au temps de travail entre la Ville et l'Agglomération.

M. Youssef ERRAMMACH

Et le quota : 20 ? 30 ?

M. Guy LEFRAND

C'est largement supérieur.

M. Youssef ERRAMMACH

Dernier point, et je ne sais pas si j'aurai l'accord de tous ; pour avoir une vraie cohésion sur le vote du budget, le vote sera-t-il à bulletin secret ? Si le budget est bien expliqué, je pense que nous allons tous adhérer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne pense pas que le vote à bulletin secret change l'adhésion au budget. J'ai un peu de mal à saisir l'idée. Georges.

M. Georges SENKEWITCH

Je vais prendre un exemple concret, qui est le mien, concernant les efforts consentis par rapport à la TEOM et à la suppression de services ; Parville est une très petite commune de 166 foyers, dont 30 foyers de personnes âgées de plus de 77 ans et 13 foyers de femmes seules, soit un quart des foyers en difficulté matérielle pour se rendre dans une déchetterie. Aujourd'hui je n'ai pas de solution alternative à leur proposer et j'en suis bien triste.

M. Jean-Pierre PICHOS

En ce qui concerne le rapport d'orientation budgétaire, mon Conseil municipal lit la presse ; il est très inquiet. Je vais donc organiser un Conseil municipal spécial pour leur présenter le budget. Ils sont inquiets sur l'endettement de l'Agglo. Je pense que nous sommes tous responsables ; nous avons tous dit, à une époque, que tout allait bien, mais aujourd'hui, nous nous apercevons que nous avons beaucoup de difficultés, bien sûr liées à la conjoncture actuelle.

Quant au centre aquatique, nous sommes presque à 30 km d'Evreux ; pour nos écoles, il ne sera pas possible de s'y rendre. Il faudra une demi-journée, le temps de prendre un car. Il serait plus judicieux de faire une piscine ou à Saint-André ou à La Couture Boussey. Cela n'a pas été assez souligné à l'époque ; on a parlé de la piscine de Saint-André, que l'on a abandonnée. Nos écoles ne pourront pas aller à la piscine. De toute façon, les 115 000 habitants ne pourront pas aller dans la piscine, sachant qu'un centre aquatique est toujours déficitaire. Il faudra donc quand même que nous mettions la main à la poche.

M. Guy LEFRAND

Pas plus qu'aujourd'hui, cela a été rappelé par Sylvain.

M. Fabrice BOSSUYT

A propos de la TEOM, nous n'avons pas le choix ; nous avons été obligés d'uniformiser le taux. Nous faisons partie de ceux qui sont passés de 17 à 14 ; nous sommes contents, mais nous n'avons pas le choix, comme pour beaucoup d'autres choses qui nous ont été imposées, comme par exemple sortir de notre petite communauté de communes pour aller vers les agglomérations. Beaucoup doivent comme moi avoir du mal à trouver leur place dans une agglomération. Nous sommes à l'extrême sud, nous faisons partie des communes les plus éloignées. Ainsi, beaucoup de choses ne nous concernent pas, car Evreux n'est pas notre centre de vie.

A un moment, nous devons mettre la main à la poche, nous le savons. Nous sommes inquiets des baisses de budget sur les routes, sur l'assainissement ou sur la mobilité, qui va être un enjeu très important ; nous espérons ne pas être oubliés. L'Agglomération a changé depuis quelques années ; il y a eu des promesses, mais depuis, l'Agglomération a grossi, il y a eu le Covid, il y a la guerre... Nous devons sûrement avoir un jour un débat sur ce nouveau profil de l'Agglomération, très rurale. Entre Evreux et les petites communes, comment arriver à un équilibre ? Je conçois que ce ne soit pas facile. Notre Conseil municipal s'est déroulé lundi dernier ; notre crainte n'est pas de voir l'imposition augmenter, mais c'est d'être sûrs que nous n'allons pas être oubliés parce que nous sommes très loin. C'était une inquiétude que je voulais vous faire passer.

M. Joël CLOMENIL

Je reviens sur le centre aquatique ; je trouve que c'est un très beau projet pour une ville comme Evreux. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Ma commune est au sud, elle ne profitera pas de cette piscine, mais peu importe. Il y a une piscine à 7 km de chez moi. Nous sommes une grosse Agglomération ; il ne peut pas y avoir les mêmes choses partout. Les compétences sont très importantes. Je suis sorti d'une communauté de communes où nous n'avions pas grand-chose ; là nous avons beaucoup de services, notamment la voirie. C'est vrai que le budget de la voirie a diminué, mais c'était obligé. J'ai un projet ; la moitié est faite. L'autre moitié sera faite l'année prochaine ou l'année suivante. Nous connaissons tous une situation difficile, mais nous allons réagir, c'est tout ; nous ne sommes pas des gamins. Quant au vote du budget par bulletin secret, je suis contre.

M. Youssef ERRAMMACH

Combien paies-tu pour la piscine ?

M. Joël CLOMENIL

Peu importe. Je n'irai pas à la piscine.

M. Guy LEFRAND

M. ERRAMMACH, ne vous interpellez pas comme ça ! Jusqu'à présent, le débat se passe bien.

M. Joël CLOMENIL

Je ne vais pas pleurer parce que je n'irai pas à la piscine d'Evreux. J'irai peut-être personnellement. Les enfants de l'école vont à 7 km, et j'en suis content.

M. Guy LEFRAND

Merci. Continuons les débats avec sérénité et ne nous interpellons pas. M. SIMON.

M. Stéphane SIMON

Par rapport à la piscine, nous sommes à 10km d'Evreux, mais nous n'allons pas dans les piscines d'Evreux. Ce n'est pas parce que l'on est près d'une piscine que l'on y va forcément. J'espère qu'avec cette piscine plus grande, les habitants de ma commune pourront en profiter. De plus, cela rendra notre ville attractive. Ce projet, pour moi, est vraiment structurant. Particuliers, communes et agglomérations, nous subissons tous des augmentations ; les services de l'Agglomération sont importants pour nos communes rurales.

Mais est-ce à l'Agglomération de supporter ces hausses sans demander un effort supplémentaire aux habitants ? On ne pourra pas y arriver. L'Agglomération ne peut pas tout assumer toute seule. Je suis contre le vote à bulletin secret.

M. Pascal JUPILLE

Je me pose la question : comment assume-t-on un choix collectif ? En effet, une majorité se prononce à un moment pour faire un projet, puis on a l'impression de ne plus avancer. Il faut réfléchir à cela. Pour pouvoir assumer le prochain budget, j'aurais trouvé intéressant que le PPI soit partagé en amont, que nous puissions nous mettre d'accord sur ce que nous devons privilégier en investissement et sur ce qu'il est possible de différer. Présenter le PPI en même temps que le budget ne me convient pas ; j'aurais aimé en discuter en Conférence des maires et en commission. Si l'on décide des investissements de façon collégiale, la démocratie sera vraiment en action, et il ne sera pas possible de revenir sur les décisions sur lesquelles nous nous serons mis d'accord. J'ai l'impression qu'aujourd'hui certains ne sont pas d'accord sur des décisions qui ont été prises par d'autres, et qu'ils remettent systématiquement en cause les choix. En ce qui concerne le centre aquatique, faire deux piscines a des avantages et des inconvénients, n'en faire qu'une a des avantages et des inconvénients. Si on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Je pense que ce n'est pas le débat que nous devons mener aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

J'y reviendrai en conclusion, mais je rappelle que vous avez voté ; le centre aquatique n'a pas été décidé par d'autres. C'est nous, collectivement, qui l'avons décidé. Certains veulent un vote à bulletin secret pour que personne ne sache ce qu'ils pensent, mais cette piscine, nous l'avons votée, et il y a eu plusieurs délibérations sur le sujet.

Je reviendrai sur le PPI en conclusion.

M. Daniel DOUARD

J'ai entendu tout ce qui a été dit. J'ai été choqué par les interventions de M. ROUGER et de M. VEYRI. Vous avez agité l'épouvantail de la gestion de l'Agglomération et de ses responsables. J'en suis un. Vous nous prenez pour des incompetents. Certes. Mais regardez un peu la vérité en face ; je pense que vous ne l'avez pas bien regardée et que vous voulez faire croire le contraire. Vous ne regardez pas le budget de l'Etat, M. ROUGER, qui dévie toutes les dépenses vers les collectivités. M. VEYRI, vous ne regardez pas le budget de vos amis politiques, telle la Mairie de Paris, qui augmente les impôts de plus de 50 % (c'est ce que l'on entend à la télévision). Il faut relativiser les choses et les ramener à leur vérité ; nous avons des difficultés, tout le monde le sait, nous en savons les conséquences, mais chacun doit prendre ses responsabilités. Être toujours dans l'opposition, c'est bien, mais il ne faut pas faire peur aux gens.

M. Franck BERNARD

Je reviens sur la piscine du canton de Saint-André ; cela fait 40 ans que l'on en parle, cela fait 40 ans que les politiques n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour faire une piscine à Saint-André. Donc laissez-nous tranquilles avec la piscine de Saint-André. Si les politiques s'étaient mis d'accord entre eux il y a 40 ans, nous aurions une piscine à Saint-André depuis 40 ans. Point barre.

M. Hervé GILLES

Ce débat est intéressant, et comme c'est très compliqué, nos positions sont compliquées. J'ai présenté ce rapport en Conseil municipal pendant 3 heures. Cela n'a pas été facile, parce que je n'ai pas l'éloquence et le savoir de l'équipe des services.

M. Guy LEFRAND

Tu parles très bien et beaucoup.

M. Hervé GILLES

Nous sommes tous responsables de la situation dans laquelle nous sommes ; j'ai voté contre certaines choses, mais la majorité est là. Comme dit Pascal, le choix démocratique est comme ça. Cependant, on peut ne pas être d'accord, c'est humain. Il est vrai que j'ai souvent agité le chiffon rouge dans les commissions, n'est-ce pas, Sylvain ? Nous nous sommes chamaillés régulièrement. Mais je n'ai pas dû avoir les bons arguments sur les thématiques, et ce n'est pas passé. Nous avons fait des propositions, elles n'ont pas été acceptées. Nous vous les avons présentées en conférence, en COPIL, cela n'a pas fonctionné, c'est dommage. Mais c'est un état de fait.

Vous nous proposez un rapport, qui permet un débat avant les choix à mener. Je ne vais pas revenir sur la piscine, parce que les enfants de Miserey n'iront jamais. Il y a d'autres thématiques ; le PPI est important, et nous devons avoir des éléments concrets pour bien nous positionner sur les choix à arbitrer. Ils sont arbitrés par le bureau et par le responsable de la Commission Finances. Comment allons-nous nous en sortir ? Nous devons nous en sortir par le haut. Il faut entendre tout le monde. En fin de compte, notre choix porte sur ce document qui nous est présenté. Nous connaissons les hausses. J'ai fait un calcul, par rapport aux hausses actuelles. Dans mon foyer nous sommes trois, nous sommes propriétaires. Nous sommes donc en plein dans la ligne de mire.

Les propositions énoncées vont me faire payer 250 € de plus par an, pour un couple entre 58 et 60 ans, et un enfant de 28 ans. Je ne vais pas vous donner mon salaire, ce n'est pas le but. Mais voilà ce que cela coûte. Et j'ai oublié : l'eau devrait également augmenter. Il est vrai que la « tranche jambon-beurre » est toujours la même. Mais c'est comme ça. D'autres ne paient pas parce qu'ils n'ont pas les moyens d'investir. D'autres ont les moyens d'investir ou d'investir mieux. Nous n'avons pas le choix sur la tranche, c'est comme ça. Après avoir présenté ce rapport avec les éléments techniques que nous avons eus en commission, mon Conseil m'a dit à l'unanimité : « on te suit ». Nous avons donc décidé de soutenir ce projet dans la configuration actuelle. Je n'étais pas d'accord sur certaines thématiques, mais comme l'a dit Pascal, la démocratie fait que... Ainsi, la position est ambiguë ; c'est une situation très difficile que nous vivons, mais en tant qu'élus, nous devons nous décider. Peut-être pas de tout aujourd'hui, mais au moins sur certaines orientations importantes. Je dis ouvertement que mon Conseil municipal a validé cette proposition ; nous n'étions que 2 sur 15 à nous être abstenus. Ainsi la commune de Miserey va soutenir ce rapport, même si des tas de choses ne nous plaisent pas. A moins que quelqu'un puisse en 48 heures, 72 heures ou trois semaines, nous trouver une solution miracle. Nous pourrions avoir un consensus par rapport au PPI ; j'insiste lourdement sur ce document. Cela nous permettrait de mieux nous positionner sur l'avenir. Le présent est important, mais les 10 ou 15 ans qui vont arriver sont essentiels pour l'avenir de nos communes et de la ville-phare. Je pense aussi qu'il faudra aller plus sur Saint-André pour investir, c'est une logique de répartition des habitants.

M. Guy LEFRAND

C'est ce que vous avez voté aujourd'hui avec la nouvelle crèche.

M. Hervé GILLES

Oui ; cela prouve bien que c'est essentiel. Je vais arrêter ; j'ai encore beaucoup de choses à dire. Je reprendrai peut-être la parole tout à l'heure.

Mme Francine MARAGLIANO

Pour revenir au centre aquatique, une population importante a été oubliée, le médico-social. Je peux témoigner qu'au quotidien nous allons dans les piscines du Neubourg ou de Louviers, parce que notre piscine n'est pas adaptée et n'a pas de matériel. Nous avons déjà travaillé avec Erkan et toutes les équipes pour accueillir les populations qui ne peuvent pas aller à la piscine.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Je rappelle que certains d'entre nous ont fait partie de l'ancienne agglomération de M. CHAMPREDON, et que c'était très dur pour les petites communes d'exister. Nous étions très angoissés de venir à un Conseil communautaire, sachez-le. Aujourd'hui, nous pouvons nous exprimer sans aucune difficulté. Je ne comprends pas que certains souhaitent un vote à bulletin secret, puisque la parole est libre, ce qui n'était pas vraiment le cas dans ces années-là.

Je voudrais que vous réfléchissiez à ce que vous apporte l'Agglomération aujourd'hui ; réfléchissez bien à toutes les compétences des équipes qui nous encadrent. C'est un trésor, et toutes ces ressources sont maintenant mutualisées, dans le sens positif ; on n'a pas enlevé de services dans les communes, on a apporté des plus grâce à l'Agglomération. Ce n'était pas le cas il y a une douzaine d'années. Désormais, les compétences sont vraiment mises à disposition des communes : digitalisation des communes, permis de construire... Quand nous avons fait des réunions de travail avec l'équipe, nous nous sommes aperçus que dès qu'il était question d'enlever la moindre subvention, tout le monde levait les bras au ciel. On ne peut pas dire à la fois que l'on veut plein de choses et à la fois les contester après coup. Nous devons être cohérents sur nos choix, nous devons être démocratiques. Nous avons un Président qui nous anime depuis deux mandats de façon totalement transparente, et on s'y retrouve. Les Conférences des maires ne sont pas des lieux où personne n'a la parole ; chacun peut s'exprimer. Prenez bien en compte le passé, réfléchissez à tout ce que vous avez aujourd'hui, comparez-vous aux autres collectivités. Prenez conscience de la qualité des échanges que nous avons et de la transparence. Nous vous avons montré le PPI ; il sera présenté. Il est lié au budget. Il est logique qu'il soit présenté le jour du vote.

Guy LEFRAND

Mme BERTIN.

Mme Sophie BERTIN

Bonsoir. Mon Conseil a lieu jeudi, dans deux jours. Nous verrons quelle sera sa position.

En effet, ce qui est difficile pour nos habitants, c'est la diminution de services et l'augmentation des taxes. Et ce qui est difficile pour moi est de me positionner. Arnaud, je te rejoins, l'Agglomération nous apporte beaucoup. Néanmoins, là, c'est une augmentation d'impôts. En effet, le choix a été fait d'augmenter les impôts pour supporter ces investissements. Je rejoins mes collègues qui demandent le PPI, pour regarder ensemble tous les investissements et décider lesquels choisir.

Certes, les décisions sont prises par le Bureau, et je ne sais pas dans quelle mesure nous pouvons, nous, prendre des mesures. En tous cas, j'ai besoin de clarifications pour pouvoir me positionner, car c'est difficile et nous serons redevables de cela devant nos habitants. Et pour ma part, j'ai l'impression de ne pas avoir eu assez d'informations.

M. Didier CRETOT

Un petit mot par rapport à ce que disait Arnaud sur nos choix. Il faut savoir que nos choix ont été faits en tant que délégués communautaires ; ils ont également été faits sur des affirmations de l'exécutif qui nous disait que cela allait passer. Si on me dit que l'on peut faire et le complexe aquatique et le CRD, je ne peux que faire confiance et je me dis que c'est possible. Nous prenons un certain nombre de décisions en fonction de notre niveau d'information. Si on nous avait dit que le choix fait sur le centre aquatique allait impacter les impôts, et que nous allions être obligés de les augmenter dans trois ans, nous aurions peut-être envisagé un autre projet, plus raisonnable, ou plus calibré. Nos décisions sont prises par rapport à un niveau d'information ; c'est pour cela que le PPI est un document quasi obligatoire, avant le vote du budget.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues, je vous entends parler et je pense qu'un périmètre ne doit pas être oublié dans notre Agglomération, c'est l'équité. On parle de suppression de services. La suppression des services qui dérange le plus les communes du nord de l'Agglomération est le ramassage des déchets. Soit on le développe sur toute l'Agglomération, soit on l'arrête. Or, on n'a pas les moyens de le développer sur toute l'Agglomération. De même pour la mobilité. Aujourd'hui, nous travaillons pour la développer sur l'Agglomération ; nous avons la chance de pouvoir le faire. On aurait très bien pu se dire : on arrête partout. Mais notre volonté, c'est le bien-être de nos administrés. Certes, à un moment, il peut y avoir des difficultés. Je pense que nous sommes élus pour être responsables ; nous sommes élus pour, lorsque nous mettons notre nom en haut de la page, assumer la signature que nous mettons en bas de la page. C'est le rôle des maires. Quand on n'est pas maire, on n'a pas forcément à assumer ces responsabilités, mais quand on est maire, on a à le faire. Pour ma part, je voterai le budget tel qu'il est présenté, car j'estime qu'il est la meilleure solution pour sortir des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Je reviens sur quelques investissements ; certains pensent que nous aurions pu faire d'autres choix. Il me semble que nous avons eu des groupes de travail où, certes, le PPI ne nous a pas été présenté comme certains l'auraient voulu, mais où, pour autant, on nous a bien parlé de décalages de projets dans le temps. Cela n'a pas été caché, cela a été clairement exprimé. Il a été clairement dit : certains projets sont dimensionnants pour notre Agglomération, et portent la ville centrale, la préfecture du Département. C'est la ville centre de notre département, et je pense qu'elle doit aussi porter certains projets structurants. Cela me dérangerait que la ville de Louviers soit mieux dotée que la ville d'Evreux ; à mon sens. Je suis peut-être le seul à le penser, mais au moins je le pense. M. VEYRI, je suis désolé, à Fontaine-sous-Jouy, nous n'avons pas de suppression de services. Nous n'avons pas de ramassage des déchets verts en porte à porte, et cela ne nous dérange pas de ne pas l'avoir.

M. Guy LEFRAND

Donnez-moi deux minutes pour répondre à tout ça. Tout d'abord, je vous remercie pour ce débat. Il a été empreint de beaucoup de respect ; c'est important, cela nous change des débats que nous avons parfois à la Ville. Cela fait du bien d'entendre des débats de grande qualité dans cette Agglomération. Je voudrais à mon tour remercier Sylvain BOREGGIO, pour le travail énorme mené par lui et les équipes mutualisées de la Ville et de l'Agglomération. Je remercie Aurélie GUYARD. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont travaillé depuis des mois dans des commissions, dans le groupe de travail, au bureau communautaire, accompagnés par les services, qui donnent des explications, qui apportent des réponses aux questions posées, et qui nous permettent d'arriver au scénario proposé aujourd'hui. Ce soir, j'ai entendu deux types d'interventions : quelques interventions politiques, mais nous avons l'habitude, qui ont été vite balayées par des interventions beaucoup plus structurantes, des inquiétudes, des interrogations, des questionnements, des remarques, des observations, qui alimentent notre réflexion. Je ne reviendrai pas sur les quelques interventions de type « yakafokon ». C'est toujours facile à dire. Mais n'en déplaise à certains, les élus qui sont ici travaillent avec les services depuis des mois pour élaborer ce budget. On nous dit parfois : il n'y a qu'à nous présenter plusieurs scénarii. Les scénarii, c'est simple : augmenter massivement les impôts, diminuer drastiquement les services, ou alors essayer de trouver un juste équilibre entre les deux. On nous dit que c'est un budget imposé, que l'on ne peut pas discuter et que l'on aurait fait mieux. Peut-être. Ce qui vous est proposé est un budget équilibré avec effectivement une augmentation d'impôts. A entendre certains, c'est l'horreur. Non, nous n'avons pas une augmentation de la taxe foncière de 52 % comme à Paris ou de 65,78 % comme à Grenoble. Il vous est proposé une augmentation de la taxe foncière d'un point : de 2,9 à 3,8 %. Nous allons arriver à la moyenne des agglomérations de notre strate.

Oui, le contexte économique est compliqué. J'entends dire que tout est de la faute de l'exécutif local et qu'il ne s'est rien passé autour. Si. Le contexte économique est compliqué, oui il y a des augmentations massives, et les maires que vous êtes le savent : 15 % sur l'alimentaire. Quand il faut gérer une cantine, cela coûte cher. Et environ 10 % sur les fluides et sur l'énergie en fonction des contrats que vous avez. Bien sûr, le surcoût de la masse salariale. Je veux bien que toutes les autres collectivités fassent mieux qu'Evreux, mais toutes les autres collectivités sont touchées. Et les maires que vous êtes savent à quel point il est difficile cette année de préparer un budget. Certains nous expliquent que l'économie ne participe pas à l'enrichissement de notre territoire. Pardon ! Si l'exécutif à Paris ne nous avait pas volé la fiscalité économique comme il nous a volé la taxe d'habitation, nous n'en serions pas là aujourd'hui, nous ne discuterions même pas de cela. Si les brillants gouvernements récents n'avaient pas supprimé la taxe d'habitation, nous aurions cette année 3 millions d'euros de plus pour l'agglomération. Je vous rappelle que l'augmentation de la taxe foncière est de 4 millions d'euros. Tout est forcément de notre faute ; c'est normal, c'est le rôle de l'opposition de le dire. Pour les élus qui ne sont pas forcément dans l'opposition et qui se considèrent plutôt comme faisant partie d'un groupe et qui essaient de trouver des solutions, oui nous sommes dans un contexte. Si j'ai souhaité que nous restions sur cette diapositive, c'est pour vous montrer que nous avons une trajectoire qui nous permettait de suivre jusqu'à la fin du mandat. Or, on voit bien que l'explosion s'est produite en 2022. On peut faire semblant de ne pas s'en rendre compte, on peut nous expliquer que c'est parce que nous sommes là que tout va mal, mais la réalité, c'est qu'aujourd'hui le contexte nous amène à cette difficulté. Nous vous proposons cette augmentation de la taxe foncière non pas pour pouvoir continuer les investissements. J'ai entendu que la piscine serait la cause de tous nos maux. Pardon, mais ce n'est pas ça du tout. Oui, nous avons étalé nos investissements, parce que le fonctionnement ne nous permet plus de dégager des marges suffisantes. Je vous présenterai le PPI en Conférence des maires avant le vote du budget, il n'y a pas de sujet. Nous vous présenterons même deux PPI, celui d'avant et celui d'après. Ne vous y trompez, pas mes chers collègues ; ne vous laissez pas leurrer par le fait que la piscine est la cause de tous nos maux. Ce qui pose problème et ce qui impose aujourd'hui cette augmentation d'impôts que personne d'entre nous ne souhaite, si nous avons besoin de ces 4 millions d'euros de taxes foncières, c'est pour gérer le fonctionnement. Si vous ne voulez pas d'augmentation d'impôts, pas de problème, mais vous me dites quel service je ferme, quelles économies je fais sur 4 millions d'euros de fonctionnement. Ne confondez pas fonctionnement et investissement. Tout le débat que nous avons depuis 1h30 est pour dire : arrêtons la piscine et il n'y aura plus de problèmes. Pardon, mais ce n'est pas le sujet. Le sujet est la façon d'équilibrer notre fonctionnement. Et pour équilibrer notre fonctionnement aujourd'hui, avec les charges massives sur l'énergie, avec les charges massives sur le personnel, nous sommes amenés à proposer cette augmentation. On argumente que j'avais promis de ne pas augmenter les impôts. Oui. Mais reprenez ce que j'ai toujours dit en 2014, en 2020. J'ai toujours dit : à périmètre constant. Personne ne peut dire que le périmètre de 2023 est le même que celui de 2020 ou de 2014. J'ai entendu dire plusieurs fois : on ne va pas s'en sortir. Si, nous allons nous en sortir. Le projet de budget que nous vous présentons, est un budget qui permet de nous en sortir, de passer cette crise, de continuer à assumer nos compétences en termes de fonctionnement et de services que nous proposons. Il nous permet de continuer à investir. Mais aujourd'hui, c'est le fonctionnement qui est bloqué. Ne vous y trompez pas. Désormais nous n'avons plus que la main sur la fiscalité économique. Aujourd'hui, il faut être fou pour faire venir des entreprises ; en effet, nous ne gagnerons pas plus d'argent en faisant venir plus d'entreprises. Merci au gouvernement actuel ! Aujourd'hui, il faut être fou pour faire venir des habitants sur notre territoire ; que nous ayons des habitants ou non, la taxe d'habitation est à zéro. Si nous voulons être de bons élus, ce n'est pas compliqué ; on supprime les entreprises, on supprime les habitants. On continuera à toucher de l'argent et il n'y aura plus rien à faire. C'est le délire dans lequel nous a emmené l'exécutif national actuel. Que faire ? Ou l'on ronchonne et on ne fait rien, ou on se retrousse les manches. Je n'accepte pas que certains disent : ce n'était pas si compliqué, il n'y avait qu'à faire autrement. Non. Je vous assure que ce n'est pas simple. Croyez-moi, j'ai passé plus de nuits que vous à ne pas dormir pour élaborer ce budget. Et Sylvain encore plus. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, vous le voterez ou non, en connaissance de cause. Certains l'ont dit ; c'est un choix politique. Oui, c'est un choix politique, mais au sens noble du terme. Nous assumons. Et si nous avons été élus, c'est pour assumer nos responsabilités. Si vous souhaitez un vote à bulletin secret, vous le demanderez le jour du budget ; si la majorité le demande, vous l'aurez, c'est le droit. Je pense que sur des sujets aussi importants, dans une période aussi importante, on a le droit de s'assumer. En tous cas, moi, je m'assume. Et je ne doute pas que vous serez très nombreux, aussi, à vous assumer. Vous aurez le droit d'être pour, vous aurez le droit d'être contre, cela ne changera rien. Cela dépend si le budget est voté, mais s'il est voté, cela ne changera rien.

Contrairement à ce que certains ont pu raconter à certaines périodes, je n'ai jamais refusé un fonds de concours à une commune parce qu'elle n'était pas d'accord avec un projet. Je ne fais pas comme font d'autres ; cela ne changera rien à vos droits à bénéficier du fonds de concours, ni à bénéficier des services de l'Agglomération. J'assume et je respecte les choix de chacun, et je préfère ceux qui ont le courage d'assumer leurs choix. Après, vous ferez ce que vous voudrez. Nous référons une Conférence des maires ; nous aurons l'occasion de débattre à nouveau sur ces sujets, notamment sur le PPI. Ensuite, vous choisirez : vous voterez ou vous ne voterez pas ce budget.

J'ai constaté ce soir un changement de ton chez certains ; rappelez-vous, il y a deux semaines, on nous expliquait que nous étions sous tutelle. Là, personne ne le dit plus, parce que ce n'est évidemment pas le sujet. C'étaient des fantasmes, un peu sortis de leur contexte ; certains nous ont expliqué, y compris des journalistes, que l'augmentation de la taxe foncière était de 23 euros par mois. S'ils avaient vérifié leurs sources, ils se seraient aperçus que c'était 23 euros par an.

Tout cela a créé un climat délétère, un climat anxiogène. J'ai eu l'occasion hier soir de dire à quel point les comportements de certains de nos opposants ont mis en difficulté et ont inquiété nos agents. Dans ce climat anxiogène, vous êtes inquiets, et c'est normal. Le Bureau qui est autour de moi est fier du travail qui vous est présenté aujourd'hui. Nous ne le faisons pas à reculons ; nous le faisons sans plaisir, mais cette augmentation d'1 point de la taxe foncière est le moyen de s'en sortir ; s'en sortir par le haut et s'en sortir durablement. Regardez la deuxième courbe ; elle montre qu'avec ce qui vous est proposé dans ce budget, nous assumons la stabilité, la sécurité jusqu'en 2027 minimum. Vous allez me dire : « Tu ne sais pas si l'augmentation du point d'indice ne va pas être de 10 % d'un coup. ». En effet, nous ne savons pas. « Oui, mais l'inflation ne sera peut-être pas de 5 %, comme c'est prévu. » Même les brillants experts de Bercy n'en savent rien. Pour notre stratégie budgétaire, nous nous sommes basés sur les prévisions des économistes, des experts de Bercy, et sur ce que nous dit l'Etat. Et nous écoutons les économistes. Nous n'avons pas toujours confiance dans les politiques au sommet de l'Etat mais nous faisons confiance aux experts, aux techniciens. On nous dit : « Vous avez beaucoup de chance, l'Etat vous accorde 7 % sur les bases. » Pardon, c'est juste l'inflation, cela ne nous rapportera rien de plus.

Je vous propose de nous retrouver dans une Conférence des maires dans quelques semaines, avant le vote du budget début avril, par exemple début mars. Nous parlerons du PPI, mais ayez bien conscience que ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est : si vous ne voulez pas de l'augmentation de la taxe foncière, c'est de trouver 4 millions d'euros d'économies sur les charges de fonctionnement. Qu'arrêtons-nous ? Que supprimons-nous comme compétences ? Merci beaucoup. Nous prenons donc acte que le débat a eu lieu largement. Nous pouvons donc passer à la délibération suivante. Oui, M. PICHOS ?

M. Jean-Pierre PICHOS

Ne pourrait-on pas être plus performants sur les subventions par rapport à l'Agglomération ? Je crois que nous ne sommes pas très bons là-dessus, j'ai ouï dire.

M. Guy LEFRAND

Je me méfie beaucoup des ouï-dire. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Des subventions sont accordées ; vous les votez à chaque fois. Par exemple, nous vous avons présenté ce soir des demandes de subventions sur l'enseignement supérieur.

M. Jean-Pierre PICHOS

Je veux parler des subventions versées à l'Agglomération, par la Région par exemple.

M. Guy LEFRAND

Nous y travaillons en permanence ; nous avons un secteur spécialisé. Nous avons une professionnelle, Caroline BLEVIN, qui y travaille.

M. Jean-Pierre PICHOS

Nous, les communes, arrivons à avoir 80 %. Rêvons un peu.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes sûrement très mauvais, mais encore une fois...

M. Jean-Pierre PICHOS

Je ne dis pas ça, je pose une question.

M. Guy LEFRAND

Tu as raison sur un point, la recherche de subventions européennes, sur laquelle nous ne sommes pas bons, parce que c'est très complexe. J'ai retravaillé avec les services de la Région, et nous avons obtenu des fonds. Quand nous disons que nous avons des fonds de la Région, ce sont parfois des fonds FEDER, des fonds qui viennent de l'Europe. Sur le Doctobus, par exemple, nous avons reçu 75 000 euros de la Région ; nous n'avons rien eu d'autre. Pas de retour de l'Etat ni du Département. La DSIL risque de disparaître en 2024 ; nous avons de vraies inquiétudes. Nous ne sommes sûrement pas aussi performants que nous le pourrions, mais je t'assure que le service de Caroline BLEVIN fait son maximum. Il s'est largement professionnalisé depuis quelques années.

23. Reprise de provisions pour risque

M. Sylvain BOREGGIO

J'ai évoqué ce sujet tout à l'heure, dans la présentation du rapport d'orientations budgétaires ; j'ai évoqué des provisions faites en 2021 et 2014, notamment sur le Long Buisson 1. Ce projet est quasiment bouclé ; il n'y a plus de risque, aussi pouvons-nous reprendre ces provisions, de même que les provisions votées en 2013 et 2014 concernant la LNPN, le projet étant malheureusement repoussé aux calendes grecques. C'est un global de 2,3 millions d'euros qu'il vous est proposé de reprendre ; cela servira notamment à apurer certains déficits de zones.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques particulières. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **PROCÈDE** à la reprise de la provision d'un montant de 1 700 000 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques « dépréciation de comptes de redevables » et **PROCÈDE** à la reprise des provisions d'un montant de 600 000 € constituées au titre du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie*

24. Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023

M. Sylvain BOREGGIO

Cette demande porte sur trois projets :

- L'IFSI, pour un montant de 10 millions d'euros ; la DSIL 2023 est d'1 million d'euros ;
- Le cadastre solaire, projet de 39 500 euros ; la DSIL 2023 est de 15 830 euros, soit 40 % du projet ;
- Le minibus, en remplacement du bus 56 qui sillonnait nos communes, projet 81 166 euros ; la DSIL 2023 est de 64 932 euros, soit 80 % de cet investissement.

M. Guy LEFRAND

C'est ce que nous sollicitons, ce n'est pas forcément ce que nous aurons. L'an dernier, nous avons obtenu je crois, 986 000 €. L'objectif cette année est d'obtenir 1 million d'euros.

M. Mikaël BORTEN

Excusez-moi, mais un pourcentage ne me semble pas bon.

M. Guy LEFRAND

Vous avez totalement raison. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions comme indiqué ci-dessous pour un montant total de 1 080 762,80 € auprès de l'Etat et toutes subventions qui pourraient participer à l'optimisation des plans de financement de chaque projet*

Projet	DSIL 2023 prévisionnelle
<i>IFSI – Saint Louis</i>	<i>1 000 000 €</i>
<i>Cadastre solaire</i>	<i>15 830,00 €</i>
<i>Bus France services</i>	<i>64 932,80 €</i>
TOTAUX	1 080 762.80 €

*et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents nécessaires à l'instruction de ces dossiers ainsi que les conventions financières correspondantes et leurs éventuels avenants.*

25. Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Le dernier dossier : l'attribution des fonds de concours. Il est proposé de voter ce soir l'attribution de 68 fonds de concours, pour un montant de 563 519,52 euros.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 25 333,90 €, soit 12,10 % du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la restauration de l'Eglise (financement Etat et Département),*

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 176,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes du circuit électrique de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 209,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de buts de football pour l'école élémentaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 289,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de lits et d'accessoires pour l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 667,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de bancs pour les délégués au stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 337 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un ordinateur pour le restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 444,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 416,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation d'une clôture le long du stade de foot,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 700 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation de deux nouveaux poteaux incendie dans le Bois de l'Épinguet,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 234 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose de 3 bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 933,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un four pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 280 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour le traçage du terrain de sport,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 21 988,69 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme des cimetières 2022,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 72 816,60 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture – APF (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 672,60 €, soit 9,99 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux électriques de l'école maternelle de Navarre (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 32 266,44 €, soit 23,28 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture de l'école de la forêt (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 467,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le ravalement de la façade de la maison de la découverte (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 29 437,45 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture du gymnase Jean Moulin (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 348,69 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la toiture du gymnase Pablo Neruda (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 700,82 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la protection incendie de l'Hôtel de ville (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 000 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la protection incendie de la Maison des Arts (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 725,03 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de l'école Henri Wallon (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 863,18 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le changement du chauffage de l'école Henri Wallon (financement Etat),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 61 715,33 €, soit 37,75 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le changement du chauffage de la salle omnisport (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 68 531,34 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réhabilitation de l'école Paul Bert (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 371,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour le remplacement des fenêtres de la garderie scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 449,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 470,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'extension du columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 876,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'installation d'une climatisation au local informatique de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 048,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la mise en conformité des alarmes de différents bâtiments communaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 325,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le mur d'enceinte du carré de biodiversité,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 323,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les menuiseries extérieures au logement des Services Techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 317,30 €, soit 29,79 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection des sols du Centre de loisirs (financement CAF),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 719,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'équipements pour le dortoir de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 376,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une rampe d'accessibilité pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 626,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition de terrain et l'agrandissement de la cour de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 986,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition de guirlandes de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 012,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de mobiliers,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 801,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la reprise des fissures sur les terrains sportifs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 231,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour le remplacement de l'éclairage du complexe sportif,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 132,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'équipement du pôle technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 350,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 695,00 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 429,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une traceuse,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 690,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 870,48 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires du stade,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 204,06 €, soit 19,98 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 997,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour un terrassement pour l'installation d'un conteneur à verre,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 037 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour les travaux d'électricité dans une maison communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 045,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de terrassement pour l'accès à la maison communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 487,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de peinture et de réfection des sols dans une maison communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 205 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **l'Habit** pour la sécurisation de la carrière communale et de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 238,07 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour l'acquisition d'un écran interactif,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 547,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 368,50 €, soit 26,98 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de ralentisseurs (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 833,50 €, soit 24,29 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour la protection incendie et la création d'un puisard,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 798,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour le changement du chauffage du bâtiment communal (salle polyvalente et secrétariat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 207,20 €, soit 15,23 % du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour les travaux d'accessibilité de la salle de conseil et de mariage (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 680 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la restauration du vitrail de la baie n°6 de l'église (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 041,41 €, soit 26,19 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'opération d'aménagement des berges du bassin de pêche (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 734,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de fontaines lave mains avec détecteurs pour l'école maternelle et le restaurant scolaire (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 182,10 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de 10 vidéoprojecteurs interactifs (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 495,65 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection de la toiture de l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 970,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour l'acquisition de deux ordinateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 503,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour les travaux d'isolation de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 069,73 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Sassey** pour la rénovation des mares,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 658,24 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition d'un abribus,

- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 806,25 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Reuilly pour la remise en état du chemin rural « la cavée », la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

La séance est levée à 21h39.